

*Rapport 2014*





**RAPPORT DU TRIBUNAL CANTONAL  
A L'INTENTION DU PARLEMENT  
SUR L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE EN 2014**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les députés,

Conformément à l'article 42 de la loi d'organisation du Parlement de la République et Canton du Jura, le Tribunal cantonal vous soumet son rapport annuel sur l'administration de la justice dans le canton durant l'année 2014.

Pour les autorités judiciaires de première instance, il est renvoyé aux rapports respectifs de ces autorités, qui figurent dans le présent document, sous réserve de ce qui suit au point suivant.

## **TRIBUNAL CANTONAL**

### **I. RAPPORT DE LA VICE-PRESIDENTE**

#### **A. PLENUM ET MAGISTRATS DU TRIBUNAL CANTONAL**

Les cinq postes de juges permanents attribués au Tribunal cantonal ont été occupés en 2014 par Pierre Broglin (à 50 % ; président 2014), Sylviane Liniger Odiet (vice-présidente 2014), Daniel Logos, Philippe Guélat, Gérald Schaller et Jean Moritz (à 50 %).

Les dix postes de juges suppléants ont été occupés en 2014 par Carmen Bossart Steulet, Pascal Chappuis, Frédérique Comte, Jean Crevoisier, Charles Freléchoux, Jean-François Kohler, Pierre Lachat, Séverine Stalder, Corinne Suter et Gladys Winkler Docourt. Jean Crevoisier a été élu à la suite de la démission de Damien Rérat, nommé commandant de la police cantonale.

La répartition des affaires entre les juges permanents est globalement restée inchangée. La répartition était dès lors la suivante :

	<b>Présidence</b>
<b>Cour administrative</b>	Pierre Broglin et Sylviane Liniger Odiet
Affaires APEA :	Pierre Broglin, Sylviane Liniger Odiet et Daniel Logos
Affaires fiscales :	Daniel Logos
<b>Cour constitutionnelle</b>	Jean Moritz
<b>Cour pénale</b>	Gérald Schaller
<b>Chambre pénale des recours</b>	Sylviane Liniger Odiet
Affaires LAVI :	Pierre Broglin

<b>Cour civile</b>	Daniel Logos et Jean Moritz
<b>Cour des poursuites et faillites</b>	Gérald Schaller
<b>Cour des assurances</b>	Philippe Guélat
Affaires AI :	Philippe Guélat, Daniel Logos et Gérald Schaller
Affaires LAA :	Philippe Guélat et Jean Moritz
Affaires LPP :	Philippe Guélat
Affaires AMal :	Philippe Guélat et Gérald Schaller
Autres affaires :	Philippe Guélat

La répartition des affaires a été revue en janvier 2015 à la suite du départ en retraite de Pierre Broglin et de la nomination en qualité de juge à plein temps de Jean Moritz. A ce propos, le Tribunal cantonal tient à remercier vivement Pierre Broglin pour son engagement et le travail fourni durant trente-six ans au sein de la Justice jurassienne, et du Tribunal cantonal en particulier. Il a été remercié officiellement lors d'une cérémonie qui s'est tenue le 14 janvier 2015.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la situation se présente ainsi :

	<b>Présidence</b>
<b>Cour administrative</b>	Sylviane Liniger Odiet
Affaires APEA :	Philippe Guélat, Sylviane Liniger Odiet et Daniel Logos
Affaires fiscales :	Daniel Logos
<b>Cour constitutionnelle</b>	Jean Moritz
<b>Cour pénale</b>	Gérald Schaller
<b>Chambre pénale des recours</b>	Jean Moritz
<b>Cour civile</b>	Daniel Logos et Jean Moritz
<b>Cour des poursuites et faillites</b>	Gérald Schaller
<b>Cour des assurances</b>	Philippe Guélat
Affaires AI :	Philippe Guélat, Daniel Logos et Gérald Schaller
Affaires LAA :	Philippe Guélat et Jean Moritz
Affaires LPP :	Philippe Guélat
Affaires AMal :	Philippe Guélat et Gérald Schaller
Autres affaires :	Philippe Guélat

## **B. PERSONNEL DU TRIBUNAL CANTONAL**

### **a) Greffier-ère-s**

Les trois postes de greffier-ère-s étaient occupés en 2014 par Gladys Winkler Docourt, première greffière (80 %), Jean Moritz (50 %), Nathalie Brahier (100 %) et Julia Friche-Werdenberg (70 %).

Gladys Winkler Docourt, première greffière du Tribunal cantonal, a été en congé maternité jusqu'à mi-mars 2014. Julien Theubet, avocat-stagiaire, a fonctionné en qualité de greffier

e.r. et Nathalie Brahier, greffière, a fonctionné comme première greffière e.r. Par la suite, Nathalie Brahier puis Julia Friche-Werdenberg sont elles aussi parties en congé maternité. Jean Moritz a quant à lui été absent pour des raisons de santé durant quelques semaines. Il a ainsi été fait appel à Elisabeth Koeninger, avocate-stagiaire, en qualité de greffière e.r. à 100 % durant les mois de mai à novembre 2014. A noter qu'à la suite de leur maternité respective, Mmes Brahier et Friche-Werdenberg ont diminué leur taux d'occupation de 20 %, respectivement 10 % dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Jean Moritz ayant été nommé juge à plein temps, un poste de greffier-ère à 60 % a été mis au concours et a été repourvu récemment, avec la nomination de Mme Lisiane Poupon, qui entrera en fonction le 1<sup>er</sup> juin 2015. Le Tribunal cantonal a en effet renoncé à 0.2 EPT de greffier dans le cadre des mesures d'économie OPTI-MA.

## **b) Secrétaires et apprentis**

Le programme OPTI-MA a également débouché sur la suppression de 0.6 EPT au sein de la Chancellerie. Lucile Gagnat-Grillon, secrétaire à 30 %, a par ailleurs été nommée au Tribunal de première instance dès le 1<sup>er</sup> août 2014. Pour pallier ce départ, Julie Laissue a augmenté son taux d'occupation de 80 % à 100 %.

L'effectif actuel du personnel de la Chancellerie du Tribunal cantonal, qui correspond à 3 EPT, se répartit entre Cosette Cramatte (70 %), Anne-Valérie Gerber (50 %), Julie Laissue (100 %) et Françoise Périat (80 %).

Yann Bélet a brillamment passé les examens en vue du CFC d'employé de commerce. Edmond Hulaj a débuté son apprentissage le 1<sup>er</sup> août 2014. Il est suivi dans sa formation par Mmes Cramatte et Laissue.

Nathalie Jolissaint, bibliothécaire à l'OCC et au Tribunal cantonal, travaille à raison de trois demi-journées par semaine à la bibliothèque du Tribunal cantonal.

Pour le surplus, huit avocats stagiaires ont effectué en 2014 un stage de formation, d'une durée de quatre mois environ, auprès du Tribunal cantonal.

## **C. ACTIVITES JUDICIAIRES DU TRIBUNAL CANTONAL**

Le nombre des affaires introduites devant le Tribunal cantonal durant l'exercice sous revue est en augmentation par rapport à l'exercice 2013. Le nombre d'affaires liquidées est toutefois significativement plus important, de telle sorte que les affaires pendantes au 1<sup>er</sup> janvier 2015 sont restées globalement stables par rapport à 2014 (185 au 01.01.2015 / 183 au 01.01.2014). La hausse des affaires est particulièrement significative au niveau de la Cour administrative ainsi qu'à la Cour des assurances.

Pour plus de détails s'agissant de l'évolution du volume d'affaires par domaines et d'autres données chiffrées, il est renvoyé aux divers rapports des Cours ainsi qu'aux tableaux ci-après.

#### **D. SURVEILLANCE DES AUTRES INSTANCES JUDICIAIRES**

En sa qualité d'autorité de surveillance des autres instances judiciaires (art. 64 de la loi d'organisation judiciaire [LOJ]), une délégation du Tribunal cantonal a rencontré individuellement les présidents des autres instances judiciaires lors d'une séance consacrée à la présentation de leurs rapports d'activité, l'état des affaires pendantes depuis plus d'une année, ainsi que d'éventuels problèmes de fonctionnement.

Le Tribunal de première instance a essentiellement fait état d'une surcharge de travail au niveau pénal. Il a ainsi requis l'engagement d'un juge extraordinaire pour une durée déterminée. Au sein du Ministère public, l'engagement d'un septième procureur à partir du deuxième semestre 2014 a permis de combler peu à peu le retard. La problématique des locaux a été évoquée. Le Ministère public a une fois de plus émis le vœu de se rapprocher de la Police judiciaire. Le projet d'un bâtiment commun à Delémont a toutefois été suspendu par le Gouvernement. Aucun dysfonctionnement majeur au sein de ces instances n'a été mis en évidence.

#### **E. FORMATION**

Les juges et les greffier-ère-s du Tribunal cantonal ont participé de manière individuelle à plusieurs journées de formation continue selon leurs domaines de compétences.

Comme chaque année, des cours à l'intention des stagiaires avocats et notaires ont été mis sur pied en collaboration avec l'Ordre des avocats jurassiens et le Conseil du Notariat. Ils ont notamment été dispensés par les magistrats et greffier-ère-s ainsi que par des avocats. L'orientation « profession d'avocat » prise en 2013 a été poursuivie en 2014 et le sera également à l'avenir.

Dans le cadre des « Midis de l'OAJ » mis sur pied en 2014 par le Conseil de l'Ordre des avocats jurassiens, Gladys Winkler Docourt a présenté la jurisprudence récente du Tribunal cantonal.

#### **F. REVUE JURASSIENNE DE JURISPRUDENCE**

Le cahier recensant les arrêts les plus intéressants rendus en 2013 a été publié en juin 2014. A cette occasion, Jean Moritz a rédigé un article sur la garantie des droits politiques dans le canton du Jura, en mettant l'accent sur quelques questions choisies. L'auteur recommande plusieurs modifications législatives, notamment s'agissant du vote par correspondance, de la procédure lors des votes sur les fusions de communes ou encore concernant d'autres questions de type procédural.

#### **G. UTILISATION DES LOCAUX**

La problématique, récurrente, de la répartition des locaux au sein du Château a débouché sur un mandat octroyé par le Département de la Justice à la Section des bâtiments et des

domaines, laquelle a été chargée d'étudier la situation et de rédiger une proposition. Une étude est en cours.

La procédure concernant l'utilisation du Château par des tiers a par ailleurs été clarifiée. Toute manifestation externe à l'administration doit faire l'objet d'une demande à la Section des bâtiments et des domaines ; l'autorisation est délivrée après consultation de l'instance concernée.

## **H. RENCONTRES DIVERSES**

Le Tribunal cantonal a participé à la rencontre des trois pouvoirs mis sur pied par le Gouvernement en août 2014.

Le Tribunal cantonal a rencontré le chef du Département de la Justice, M. le Ministre Charles Juillard, le 24 octobre 2014. La discussion a notamment porté sur différentes modifications législatives ainsi que sur quelques-unes des mesures concernant la justice prévues par le programme OPTI-MA et leur mise en œuvre pratique.

Gérald Schaller a représenté le Tribunal cantonal lors de la Conférence de la justice suisse, qui s'est tenue à Zurich le 7 novembre 2014. Cette conférence annuelle permet un échange de vues, non seulement sur la jurisprudence fédérale, mais aussi sur des questions organisationnelles et pratiques.

Gladys Winkler Docourt a participé à la Conférence latine des secrétaires généraux des pouvoirs judiciaires romands qui s'est tenue à Fribourg le 22 mai 2014. Celle-ci a permis aux membres d'échanger notamment quant à la pratique des différents cantons s'agissant du contrôle de la justice dans chaque canton.

La première greffière a également participé à l'assemblée annuelle de Tribuna Allianz le 26 mars 2014, qui regroupe les différents cantons qui utilisent le logiciel de gestion des affaires Tribuna, à l'instar du Canton du Jura. Le Canton a demandé son adhésion pour 2015, ce qui permet de bénéficier d'un rabais sur les coûts de la maintenance du logiciel. De telles rencontres sont également le lieu de fructueux échanges sur les évolutions techniques auxquelles nos tribunaux seront confrontés, comme le dossier électronique ou la mise en ligne de la jurisprudence avec un moteur de recherche performant.

Des représentants de la justice ont rencontré une délégation de journalistes le 22 mai 2014 afin d'optimiser la communication entre justice et presse.

## **I. AUTRES OBSERVATIONS**

Le Tribunal cantonal s'est exprimé sur différents projets de modifications de lois. Deux de ses membres ont en particulier contribué aux discussions du groupe de travail relatif à la modification de textes législatifs fort divers, puisque le Cpa, mais également la loi sur les communes, la LiCPP ou encore la loi sur la profession d'avocat (en lien avec

l'accomplissement du stage) étaient concernés. Le Parlement devrait être saisi tout prochainement de ces modifications.

Le Tribunal cantonal a participé une nouvelle fois aux travaux de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), en répondant aux nombreuses questions posées. Les données de tous les cantons sont ensuite agrégées par le secrétariat du Tribunal fédéral puis transmises à la CEPEJ, qui édite bisannuellement son rapport sur l'efficacité et la qualité de la justice.

Le bon fonctionnement de la justice a été mis en cause par une question écrite déposée au Parlement à la suite d'une étude dont un résumé a été publié dans Le Temps. Le Tribunal cantonal a été sollicité par le Gouvernement pour amener quelques éléments de réponse. Il a par ailleurs répondu de manière circonstanciée à un citoyen qui demandait des justifications sur la manière dont la justice de première instance avait traité une affaire en particulier, en rappelant les principes de séparation des pouvoirs et des instances ainsi que l'indépendance du juge. La crédibilité de la justice a également été mise en cause par un ancien ministre qui s'est exprimé dans la presse à la fin de l'année 2014. Le Tribunal cantonal, notamment en sa qualité d'autorité de surveillance, a réagi par un communiqué de presse.

## **J. CONCLUSION**

Le Tribunal cantonal considère que, malgré l'augmentation du volume et de la complexité des affaires à traiter, la Justice jurassienne a fonctionné de manière satisfaisante et efficace au cours de l'exercice 2014.

**La vice-présidente du Tribunal cantonal  
pour 2014**

Sylviane Liniger Odiet

**La première greffière**

Gladys Winkler Docourt



## II. STATISTIQUES

### 1. Nombres d'affaires introduites

	en 2011	en 2012	en 2013	en 2014
Cour constitutionnelle	2	4	46	0
Cour civile	96	106	114	109
Cour administrative	131	128	123	158
Cour des assurances	117	126	116	153
Cour des poursuites	26	21	27	32
Chambre pénale des recours	35	43	49	46
Cour pénale	36	46	46	42
<b>Total</b>	<b>443</b>	<b>474</b>	<b>521</b>	<b>540</b>

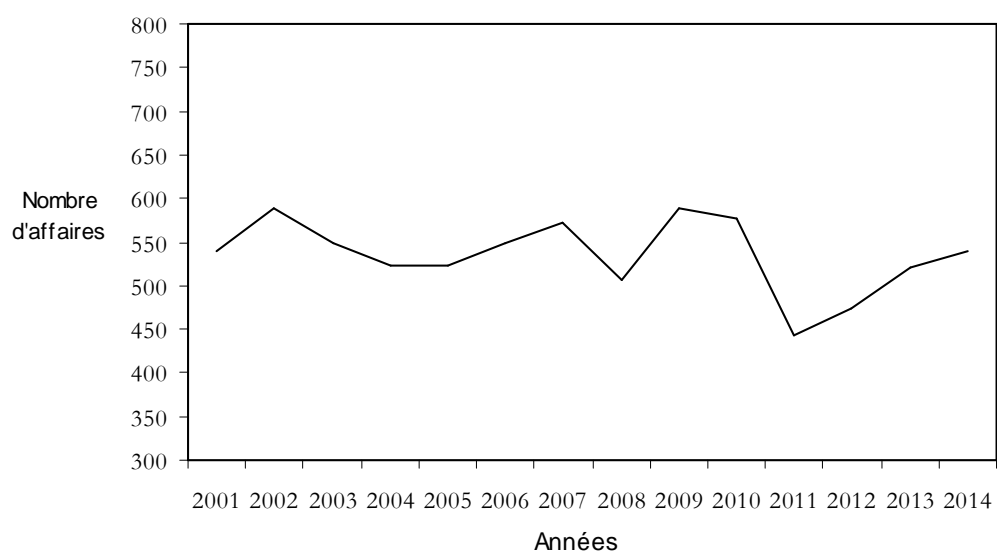
### 2. Nombre d'affaires liquidées

	en 2011	en 2012	en 2013	en 2014
Cour constitutionnelle	2	4	46	0
Cour civile	126	111	107	119
Cour administrative	128	138	121	158
Cour des assurances	162	128	95	139
Cour des poursuites	29	21	26	28
Chambre pénale des recours	31	38	50	49
Cour pénale	38	48	38	45
<b>Total</b>	<b>516</b>	<b>488</b>	<b>483</b>	<b>538</b>

### 3. Nombre d'affaires pendantes à la fin de l'année

	en 2011	en 2012	en 2013	en 2014
Cour constitutionnelle	0	0	0	0
Cour civile	28	23	31	21
Cour administrative	54	44	46	46
Cour des assurances	63	61	82	96
Cour des poursuites	0	0	1	5
Chambre pénale des recours	4	9	8	5
Cour pénale	9	7	15	12
<b>Total</b>	<b>158</b>	<b>144</b>	<b>183</b>	<b>185</b>

## Evolution des affaires introduites au Tribunal cantonal de 2001 à 2014



**A. COUR CONSTITUTIONNELLE**

Aucune affaire n'était pendante en début d'exercice et aucune nouvelle procédure n'a été enregistrée.

**B. COUR CIVILE**

En 2014, 109 affaires ont été introduites, ce qui traduit une stabilité du nombre de nouvelles affaires (114 en 2013). Au total, 119 affaires ont été liquidées en 2014 (107 en 2013) et 21 ont été reportées en 2015. Aucun retard n'est à signaler.

### Cour civile

	Affaires pendantes au 01.01		Affaires introduites durant l'année		Total		Liquidées par jugement		Retraits sans objet, transactions, etc.		Total		Affaires reportées sur l'année suivante	
	2013	<b>2014</b>	2013	<b>2014</b>	2013	<b>2014</b>	2013	<b>2014</b>	2013	<b>2014</b>	2013	<b>2014</b>	2013	<b>2014</b>
Instructions	2	<b>2</b>	7	<b>5</b>	9	<b>7</b>	0	<b>2</b>	7	<b>5</b>	7	<b>7</b>	2	<b>0</b>
Appels / Recours	11	<b>18</b>	71	<b>67</b>	82	<b>85</b>	39	<b>45</b>	26	<b>25</b>	65	<b>70</b>	18	<b>15</b>
Assistances judiciaires, mesures provisoires, etc.	9	<b>10</b>	36	<b>35</b>	45	<b>45</b>	28	<b>24</b>	7	<b>15</b>	35	<b>39</b>	10	<b>6</b>
Conciliations	1	<b>1</b>	0	<b>2</b>	1	<b>3</b>	0	<b>0</b>	0	<b>3</b>	0	<b>3</b>	1	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>31</b>	<b>114</b>	<b>109</b>	<b>137</b>	<b>140</b>	<b>67</b>	<b>71</b>	<b>40</b>	<b>48</b>	<b>107</b>	<b>119</b>	<b>31</b>	<b>21</b>

Recours liquidés par le Tribunal fédéral en 2014 : 2 rejetés, 2 irrecevables

Recours pendant au Tribunal fédéral fin 2014 : 2 en cours

### **C. COUR ADMINISTRATIVE**

En 2014, la Cour administrative a enregistré 158 nouvelles affaires, soit 15 % de plus que la moyenne des cinq années précédentes (137). Le nombre d'affaires liquidées (158) est également supérieur de 17 % à celui des cinq dernières années. Cette augmentation n'est pas due à un domaine particulier. Elle se répartit notamment dans les marchés publics et les domaines généraux et divers (bourses, enseignement, formation, environnement, effets suspensifs, mesures provisoires, assistance judiciaire, etc.).

Le nombre d'affaires non liquidées à fin 2014 (46) est identique à celui de la moyenne des cinq dernières années (47).

## **Surveillance de l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA)**

En tant qu'autorité de surveillance de l'APEA, la Cour administrative lui a demandé un rapport écrit et a procédé à une inspection le 5 mars 2015, au cours de laquelle un accent a été porté sur la manière dont l'APEA prenait ses décisions, ainsi que sur le suivi des dossiers. L'APEA dispose d'un nouveau programme informatique depuis octobre 2014. Il est encore en phase test et des adaptations seront vraisemblablement nécessaires. En 2014, l'APEA a également dû faire face à un congé maladie de plusieurs semaines d'un de ses membres, ce qui a nécessité des mesures de réorganisation à l'interne et la sollicitation importante d'un membre non permanent.

Le registre des placements à des fins d'assistance a en outre été contrôlé. Il en ressort qu'en 2014, 107 placements ont été prononcés par l'APEA ou des médecins.

Dans son rapport, l'APEA relève encore que les nombreux changements d'assistants sociaux au sein des SSR lui occasionnent un important travail administratif puisqu'elle doit à chaque fois rendre de nouvelles décisions suite aux changements de curateurs. L'APEA relève enfin qu'il n'est pas aisé de trouver des curateurs privés malgré les efforts déployés. Une procédure a été mise sur pied avec le Service des ressources humaines (SRH) pour la rémunération des curateurs privés.

En résumé, le travail de mise en place de l'APEA s'est poursuivi en 2014. Dans le cadre de la surveillance, aucun dysfonctionnement majeur n'a été mis en évidence. Le Contrôle des finances a également contrôlé les comptes de l'APEA en 2014.

En outre, la Cour administrative rappelle qu'une surveillance indirecte a lieu lors du traitement des recours contre des décisions rendues par l'APEA. En tant qu'autorité de recours, la Cour administrative n'a pas non plus constaté de problèmes importants.

### Cour administrative

	Affaires pendantes au 01.01		Affaire introduites durant l'année		Total		Demandes adjudgées, totalement ou partiellement		Demandes rejetées		Retraits, sans objet, transactions, etc.		Total des affaires liquidées		Affaires reportées sur l'année suivante	
	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014
Actions	5	2	2	3	7	5	4	1	0	1	1	1	5	3	2	2
Administratif général	1	1	4	12	5	13	4	1	0	2	0	4	4	7	1	6
Aménagement du territoire	6	6	10	8	16	14	4	1	2	3	4	4	10	8	6	6
Divers	12	9	30	45	42	54	11	14	16	15	6	19	33	48	9	6
Etrangers	2	2	7	9	9	11	0	1	6	5	1	3	7	9	2	2
Fiscal	2	1	10	14	12	15	2	1	5	5	4	3	11	9	1	6
Fonction publique	5	6	5	2	10	8	2	3	2	1	0	4	4	8	6	0
Frais et dépens	0	0	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0
Juge administratif	3	5	11	14	14	19	3	1	2	8	4	3	9	12	5	7
Marchés publics	6	0	2	7	8	7	1	1	5	2	2	4	8	7	0	0
Curatelles (y.c. PAFA)	2	13	39	41	41	54	12	11	5	9	11	26	28	46	13	8
Droit foncier rural	0	1	2	3	2	4	1	0	0	1	0	0	1	1	1	3
<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>46</b>	<b>123</b>	<b>158</b>	<b>167</b>	<b>204</b>	<b>44</b>	<b>35</b>	<b>44</b>	<b>52</b>	<b>33</b>	<b>71</b>	<b>121</b>	<b>158</b>	<b>46</b>	<b>46</b>

Recours au Tribunal fédéral contre des arrêts rendus par la Cour administrative en 2014 : 7 recours dont 2 rejetés, 3 irrecevables, 2 en cours.

Recours au Tribunal fédéral contre des arrêts rendus par la Cour administrative antérieurement à 2014 : 2 rejetés, 2 irrecevables, 2 admis.

#### **D. COUR DES ASSURANCES**

En 2014, 153 nouvelles affaires ont été introduites devant la Cour des assurances, soit 37 affaires de plus qu'en 2013. 82 affaires étaient pendantes au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Au cours de l'exercice écoulé, la Cour des assurances a liquidé 139 affaires et 96 affaires ont été reportées sur l'exercice 2015. Le volume d'affaires reportées s'est ainsi accru par rapport à l'exercice 2013 (82 affaires reportées).

Le volume des nouvelles affaires est ainsi en forte augmentation par rapport à l'exercice 2013 (environ 32 %) et par rapport à la moyenne 2010-2014 (environ 15 %). C'est dans les domaines de l'assurance-invalidité, de l'AVS et des prestations complémentaires AVS/AI que l'augmentation du nombre de nouvelles affaires a été la plus importante en 2014.



## Cour des assurances

	Affaires pendantes au 01.01		Affaires introduites durant l'année		Total		Demandes adjugées, totalement ou partiellement		Demandes rejetées		Retraits, sans objet, transactions, etc.		Total des affaires liquidées		Affaires reportées sur l'année suivante	
	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014
AVS	4	4	4	10	8	14	0	2	3	3	1	2	4	7	4	7
AI	29	31	50	78	79	109	11	19	20	21	17	28	48	68	31	41
AFA	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0
APG	1	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0
AMAL	2	4	8	5	10	9	0	3	2	1	4	4	6	8	4	1
PC à l'AVS/AI	4	2	2	16	6	18	1	1	0	0	3	5	4	6	2	12
LAA	17	25	28	26	45	51	4	11	14	12	2	6	20	29	25	22
AM	0	0	1	2	1	2	0	0	0	0	1	0	1	0	0	2
ACH	1	9	15	13	16	22	2	4	3	7	2	3	7	14	9	8
LPP	3	7	7	3	10	10	2	2	0	3	1	2	3	7	7	3
<b>Total</b>	61	82	116	153	177	235	21	42	42	47	32	50	95	139	82	96

Recours au Tribunal fédéral contre des arrêts rendus par le Tribunal cantonal en 2014 : 8 recours dont 8 en cours.

Recours au Tribunal fédéral contre des arrêts rendus par le Tribunal cantonal antérieurement à 2014 : 6 recours dont 4 rejetés, 2 admis.

## **E. COUR DES POURSUITES ET FAILLITES**

Durant l'année 2014, la Cour des poursuites et faillites a été saisie de 32 nouvelles affaires dont 12 plaintes contre des décisions ou mesures des offices de poursuites et faillites et deux recours contre des jugements rendus par l'autorité inférieure de surveillance. Toutes ces affaires ont été traitées durant l'exercice, sous réserve d'une plainte et d'un recours qui ont été reportés sur l'exercice suivant.

Suite à la décision du Parlement de surseoir à l'élection d'un préposé à l'Office des poursuites et faillites de Porrentruy, en remplacement de M. Daniel Farine élu à la fonction de procureur, M. Jean-Marie Aubry, préposé à l'Office des poursuites et faillites des Franches-Montagnes, a été désigné comme préposé ad intérim jusqu'au 31 décembre 2015. Depuis mai 2014, M. Aubry assume ainsi la direction des deux offices en répartissant son temps de travail à raison de quatre jours à Porrentruy pour un jour à Saignelégier ; il doit faire face à une charge de travail considérable qui l'oblige à effectuer de nombreuses heures supplémentaires. Cette solution transitoire ne pourra pas être maintenue telle quelle au-delà du 31 décembre 2015.

Les trois offices ont été inspectés en début d'année 2015. Il a été constaté qu'ils étaient correctement gérés et que les affaires étaient traitées avec la diligence requise et conformément aux exigences légales.

Le volume d'affaires global est en augmentation avec 30'910 commandements de payer (30'339 en 2013) et 22'697 saisies (21'656). Le nombre de faillite est stable à 118 faillites ouvertes en 2014, contre 124 en 2013, et 119 faillites liquidées contre 118 en 2013.

Eléments statistiques :

- les poursuites engagées en 2014 portent sur un montant total de quelques 154 millions ;
- les commandements de payer sont frappés d'opposition dans moins de 10 % des cas (2832), une proportion à peu près identique à l'année précédente ;
- les poursuites en recouvrement d'impôts ont été au nombre de 5'474, contre 6'848 en 2013 ;
- les poursuites des caisses-maladies (10'363) correspondent à plus du tiers des commandements de payer ;
- les 22'697 saisies exécutées (21'656 en 2013) ont débouché sur une saisie de salaire ou de revenu dans 5'342 cas (6'150 en 2013) ;
- les trois offices ont délivré 12'697 actes de défaut de biens pour un montant total avoisinant CHF 35 millions, correspondant aux pertes subies par les créanciers poursuivants.

Evolution du volume d'affaires	2012	2013	2014
Commandements de payer	30'554	30'339	30'910
Ouvertures de faillites	120	124	118
Liquidations de faillites	115	118	125
Saisies exécutées	21'612	21'656	22'697
Réalisations	5'029	6'150	5'543

Les pertes résultant des faillites liquidées en 2014 se sont élevées à CHF 23'974'319.-.

## **F. CHAMBRE PENALE DES RECOURS**

Avec 46 affaires introduites en 2014 et 5 affaires pendantes à fin 2014 au lieu de 49, respectivement 8 en 2013, la situation de la Chambre pénale des recours est pratiquement similaire à celle de 2013.

Depuis l'entrée en vigueur du Code de procédure pénale suisse en 2011, la Chambre pénale des recours a connu une moyenne de 43 affaires par an.

La permanence sur les week-ends et les jours fériés s'est poursuivie en 2014.

### Chambre pénale des recours

Genres d'affaires introduites	Affaires pendantes au 01.01		Affaires introduites durant l'année		Total		Recours admis en tout ou partie		Recours rejetés		Retraits, sans objet, transactions, etc.		Total		Affaires reportées sur l'année suivante	
	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014
Recours contre classements, non-entrées en matière, suspensions du Ministère public	3	2	19	14	22	16	3	2	6	3	11	11	20	16	2	0
Recours contre décisions du Juge des mesures de contrainte (détention)	3	0	11	8	14	8	0	0	7	8	7	0	14	8	0	0
Séquestre	0	0	4	5	4	5	0	1	3	2	1	1	4	4	0	1
Autres mesures de contrainte	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Récusation	0	2	4	0	4	2	0	0	1	1	1	1	2	2	2	0
Divers	3	4	11	19	14	23	2	5	4	9	4	5	10	19	4	4
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>49</b>	<b>46</b>	<b>58</b>	<b>54</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>21</b>	<b>23</b>	<b>24</b>	<b>18</b>	<b>50</b>	<b>49</b>	<b>8</b>	<b>5</b>

Recours traités par le Tribunal fédéral contre des arrêts rendus par la Chambre pénale des recours :

- en 2014 : 3 recours dont 3 rejetés.
- antérieurement à 2014 : --

La Chambre pénale des recours a encore examiné mensuellement les rapports des détenus remis par le Ministère public, le Tribunal de première instance et le Tribunal des mineurs.

## **G. COUR PENALE**

La Cour pénale a été saisie de 42 nouvelles affaires durant l'année 2014, en légère diminution par rapport à l'année précédente. Elle en a liquidé 45 (38 en 2013) et douze procédures ont été reportées sur l'exercice suivant. Le traitement des affaires intervient dans des délais satisfaisants, en général de 4 à 6 mois, respectivement en moins de 4 mois en cas de détention.

## Cour pénale

	Affaires pendantes au 01.01		Affaires introduites durant l'année		Total		Liquidées par jugement		Liquidées d'une autre manière		Total		Affaires reportées sur l'année suivante	
	2013	<b>2014</b>	2013	<b>2014</b>	2013	<b>2014</b>	2013	<b>2014</b>	2013	<b>2014</b>	2013	<b>2014</b>	2013	<b>2014</b>
Appels	6	<b>15</b>	35	<b>31</b>	41	<b>46</b>	18	<b>24</b>	8	<b>12</b>	26	<b>36</b>	15	<b>10</b>
Mineurs	0	<b>0</b>	0	<b>0</b>	0	<b>0</b>	0	<b>0</b>	0	<b>0</b>	0	<b>0</b>	0	<b>0</b>
Divers	1	<b>0</b>	11	<b>11</b>	12	<b>11</b>	7	<b>4</b>	5	<b>5</b>	12	<b>9</b>	0	<b>2</b>
<b>Total</b>	7	<b>15</b>	46	<b>42</b>	53	<b>57</b>	25	<b>28</b>	13	<b>17</b>	38	<b>45</b>	15	<b>12</b>

Le Tribunal fédéral a rejeté 1 recours et admis 2 recours formés contre les arrêts de la Cour pénale rendus en 2013.

5 recours ont été déposés contre des arrêts rendus en 2014 :

- 3 ont été rejetés ;
- 2 sont encore en cours.

## **H. TRIBUNAUX ARBITRAUX EN MATIERE D'ASSURANCES**

### **1. Tribunal arbitral en matière d'assurance-maladie**

La procédure introduite en 2009 est toujours en cours d'instruction. Une expertise comptable a été ordonnée durant le premier semestre 2014. Le rapport y relatif devrait être rendu début avril 2015. Sur ce point, il y a lieu de signaler que compte tenu de la complexité de la procédure, qui dure désormais depuis plus de cinq ans, le Gouvernement, avec l'accord des parties, a désigné Pierre Broglin, président jusqu'en décembre 2014, en qualité de président a.h. pour poursuivre l'instruction de ce dossier, au besoin au-delà de la fin de la présente législature.

Il n'y a pas eu d'autre affaire introduite.

Gérald Schaller a par ailleurs repris la présidence du Tribunal arbitral en matière d'assurance-maladie à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### **2. Tribunal arbitral en matière d'assurance-accidents**

Aucune affaire n'était pendante en début d'exercice et aucune nouvelle procédure n'a été enregistrée.



## **I. COMMISSIONS DES EXAMENS**

### **1. Commission des examens d'avocat**

Trois candidats ont passé avec succès leur brevet lors de la session de printemps. Une candidate a échoué lors des examens écrits.

Lors de la session d'automne, seule une candidate a obtenu son brevet. Trois candidats ont échoué aux écrits et un aux examens oraux.

Quatre nouveaux brevets d'avocat ont ainsi été délivrés en 2014.

Par ailleurs, à la suite de sa démission en qualité de juge permanent du Tribunal cantonal, Pierre Broglin a cessé ses fonctions de président de la Commission des examens d'avocat au 31 décembre 2014. La présidence doit en effet être assumée par un juge permanent. Daniel Logos, qui était jusqu'alors vice-président, a été désigné président par le Tribunal cantonal à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Jean Moritz devient quant à lui vice-président. Ces nominations sont valables jusqu'à la fin de la législature.

### **2. Commission des examens de notaire**

Deux candidates ont passé avec succès leur brevet lors de la session de printemps 2014.

Il n'y a pas eu de candidat lors de la session d'automne.

A la suite de son départ en retraite, Frédérique Rais Rasmann a quitté la Commission. Elle a été remplacée par François Schaffter, le nouveau préposé au Registre foncier et du commerce.

## **J. COMMISSIONS DE CONCILIATION EN MATIERE DE BAIL**

### **1. Delémont**

Durant l'exercice 2014, la commission a traité 103 dossiers, ce qui représente une augmentation de 25 % du volume d'activité traité par rapport à l'année précédente. Par le jeu des requêtes collectives, ce nombre concerne 89 rapports de bail.

La commission a siégé à 74 reprises, traitant 73 dossiers en séance de conciliation. Une affaire a nécessité 2 séances.

### **2. Franches-Montagnes**

Durant l'année 2014, 26 cas ont été soumis à la commission qui a tenu 13 séances.

### **3. Porrentruy**

Durant l'année écoulée, 58 nouvelles demandes sont parvenues à la commission et 2 étaient pendantes à fin 2014 contre 6 à fin 2013.

La commission a siégé à 36 reprises durant l'année écoulée et 8 séances ont été reportées après une première convocation à la demande des parties.

# TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

## I. RAPPORT DU PRESIDENT

### A. REMARQUES PRELIMINAIRES

Le présent rapport est établi conformément aux articles 64 al. 1 de la Loi sur l'organisation judiciaire (LOJ ; RSJU 181.1) et 25 du Règlement du Tribunal de première instance (RTPI ; RSJU 182.21).

L'exercice 2014 du Tribunal de première instance (TPI) a été marqué par de nombreux changements au niveau du personnel.

Damien Rérat, juge, a cessé ses activités le 31 décembre 2013, pour occuper le poste de commandant de la police cantonale jurassienne. Il a été remplacé, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014, par Jean Crevoisier (procureur, élu juge le 29 janvier 2014). Durant la période transitoire, Madeleine Poli Fueg (juge) et Laurence Brenlla (greffière) ont assumé le remplacement de l'intéressé en qualité de juges extraordinaires, chacune à raison de 50 % en sus de leur pensum ordinaire, du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 30 avril 2014 pour la première et du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 mars 2014 pour la seconde.

Emilie Guerdat, titulaire du brevet d'avocat jurassien et du brevet de notaire jurassien, a été nommée en qualité de greffière du TPI, en remplacement de Laurence Brenlla qui a démissionné pour le 30 juin 2014. Elle est entrée en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Lydie Montavon-Terrier, juge, a été absente pour cause de maladie, puis en congé maternité, à partir du 6 août 2014. Elle a été remplacée par Madeleine Poli Fueg (juge) à raison de 40 % dès le 7 août 2014 ainsi que par Pierre Lachat (juge retraité), à raison de 60 % dès le 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Maryline Courbat, commis-greffière à 100 %, a quitté le TPI le 31 juillet 2014 et a été remplacée le 1<sup>er</sup> août 2014 par Lucile Gagnat à 50 %. Cette suppression partielle de poste est liée à la mise en œuvre du programme OPTI-MA ; elle a nécessité une réorganisation des greffes et un remaniement des tâches qui étaient jusqu'alors dévolues aux commis-greffières et au commis-greffier.

Alain Steger, commis-greffier, a donné sa démission pour le 31 décembre 2014.

Ruth Wermeille, commis-greffière, a quitté le TPI au 31 décembre 2014 en raison de sa mutation dans un autre service de l'Etat.

## B. PERSONNEL

### a) *Juges*

Les cinq postes et demi de magistrats attribués au TPI (art. 30 LOJ) ont été occupés, en 2014, par Pascal Chappuis (président), Madeleine Poli Fueg (vice-présidente), Carmen Bossart Steulet, Jean Crevoisier (respectivement Madeleine Poli Fueg et Laurence Brenlla, avant son entrée en fonction), Lydie Montavon-Terrier (respectivement Madeleine Poli Fueg et Pierre Lachat, durant son arrêt maladie, puis durant son congé maternité) et Corinne Suter.

Malgré un taux de fluctuation du personnel supérieur à la moyenne durant l'exercice écoulé (cf. point I ci-dessus), la répartition des affaires entre les juges n'a pas été fondamentalement modifiée. Elle correspond globalement à celle mise en place en 2013. A compter du mois de juin 2014 et jusqu'à la fin de l'année, Jean Crevoisier et Corinne Suter ont toutefois intégré dans leur pensum un certain nombre de dossiers pénaux de la compétence du juge unique (1/16<sup>ème</sup> chacun, soit 16 affaires par juge), afin d'épauler les deux autres juges ordinairement en charge de ce type d'affaires (Pascal Chappuis et Lydie Montavon-Terrier).

Pour rappel, la répartition générale des affaires entre les juges permanents est la suivante :

#### Droit pénal :

Référent : P. Chappuis

Affaires de la compétence du Juge unique

- ▶ P. Chappuis, L. Montavon-Terrier

Affaires de la compétence du Tribunal pénal

- ▶ P. Chappuis, L. Montavon-Terrier, C. Suter

#### Mesures de contraintes pénales

Référente : M. Poli Fueg

- ▶ M. Poli Fueg, J. Crevoisier

#### Droit civil<sup>1</sup>:

Référent : J. Crevoisier

- ▶ J. Crevoisier, L. Montavon-Terrier et C. Suter

#### Droit de la famille :

Référente : C. Suter

- ▶ C. Suter, P. Chappuis, M. Poli Fueg et C. Bossart Steulet

#### Droit du travail :

Référente : C. Bossart Steulet

- ▶ C. Bossart Steulet, J. Crevoisier

#### Droit du bail

Référent : J. Crevoisier

- ▶ J. Crevoisier, C. Bossart Steulet

#### Droit des poursuites :

Référente : L. Montavon-Terrier

- ▶ L. Montavon-Terrier, J. Crevoisier

---

<sup>1</sup> Hors droit de la famille, droit du bail et droit du travail.

Chaque juge du TPI peut être appelé à fonctionner comme juge assesseur du Tribunal pénal qui traite notamment des crimes et délits pour lesquels le Ministère public requiert une peine privative de liberté supérieure à deux ans. En 2014, le Tribunal pénal (composé du président et de deux assesseurs) a siégé à 15 reprises. Les six juges du TPI ont siégé au sein de cette autorité, présidée alternativement par les juges P. Chappuis (2 affaires sur 4), C. Suter, (1 affaire sur 4), L. Montavon-Terrier (1 affaire sur 4) et P. Lachat (en remplacement de L. Montavon-Terrier). Il a malgré tout été nécessaire de faire régulièrement appel aux juges suppléants, à savoir : L. Brenlla (remplacée par E. Lüthi dès juillet 2014), Michel Dind, Marjorie Noirat, Maude Rennwald et Michel Rion. Seuls deux jugements du Tribunal pénal ont pu être rendus par voie de circulation.

Les six juges du TPI assument la permanence du Juge des mesures de contrainte la nuit, le samedi et les jours fériés. Au cours de l'année 2014, les juges et les commis-greffiers(ères) ont été très régulièrement sollicité(e)s.

Par ailleurs, les six juges du TPI fonctionnent, également à tour de rôle, en qualité de suppléant(e)s du Juge des mineurs en cas d'empêchement du juge Yves Richon, titulaire ordinaire de cette fonction.

#### **b) Greffiers-ères**

Les 3 greffiers-ères, Marjorie Noirat (100 %), Laurence Brenlla, remplacée par Emilie Guerdat (50 %) et Thomas Schaller (100 %) ont collaboré étroitement avec les juges, notamment en effectuant des recherches juridiques, en rédigeant des considérants (principalement en droit pénal) ou des projets de décisions (principalement en droit des poursuites).

#### **c) Commis-greffiers-ères**

En 2014, l'effectif des commis-greffiers-ères a subi les modifications mentionnées sous point I. Une commis-greffière a été absente pour cause de maladie du 21 février 2014 au 31 décembre 2014. Elle a été remplacée par une de ses collègues jusqu'au 31 octobre 2014, puis par deux de ses collègues jusqu'au 31 décembre 2014, lesquelles ont accepté d'augmenter temporairement leur temps de travail.

Au 31 décembre 2014, l'effectif du personnel administratif (greffes) correspondait à 10,3 postes à temps complet répartis entre les collaboratrices et collaborateur suivants :

- Christiane Bader-Fridez	50 %
- Fabienne Baumgartner	100 %
- Stéphanie Cerf	50 %
- Muriel Charmillot Dec	50 %
- Lucile Gagnat	50 %
- Christine Domont	50 %
- Chantal Meyer	50 %

- Odile Prongué	90 %
- Sandra Ryser	100 %
- Claudia Sauget-Moser	100 %
- Alain Steger	100 %
- Andrée Varrin	100 %
- Ruth Wermeille	40 %
- Anne Wolfer	100 %

Le personnel administratif est organisé de manière à être au service de l'ensemble des juges du TPI; étant précisé que la comptabilité du TPI est assumée par Muriel Charmillot Dec (50 %) et par Anne Wolfer (50 %).

#### **d) *Apprenties et stagiaires***

Shiponje Muja a débuté sa dernière année de formation en août 2014. Le 1<sup>er</sup> août 2014, Camille Schaffter a commencé son apprentissage d'employée de commerce. A noter que, comme à l'accoutumée, toutes les apprenties travaillent alternativement dans l'un et l'autre greffe du TPI, afin de se familiariser avec toutes les matières du droit et les diverses procédures.

En 2014, 9 avocat-e-s stagiaires ont accompli leur stage au TPI, d'une durée usuelle de trois mois. Par ailleurs, deux étudiants universitaires ont effectué un stage pratique d'un mois.

6 stagiaires d'observation ont réalisé un stage de 2 à 3 jours en vue de découvrir l'activité du TPI et de mieux appréhender les divers métiers qui y sont exercés.

### **C. ACTIVITES**

Le Collège des Juges du TPI a tenu 10 séances en 2014, au cours desquelles les questions relatives au suivi général des affaires et au fonctionnement de l'administration judiciaire de première instance ont notamment été traitées. Comme il est d'usage de le faire, le Collège des Juges du TPI a procédé à deux reprises, soit à fin juin et à fin décembre, à un contrôle approfondi du suivi des dossiers. Il a constaté que les affaires sont traitées avec toute la diligence requise et dans des délais restant raisonnables, malgré une surcharge de travail de plus en plus apparente.

En date du 23 octobre 2014, le Collège des Juges du TPI a rencontré Monsieur le Ministre Charles Juillard, Chef du Département des Finances, de la Justice et de la Police. Ce dernier a été informé de la bonne marche du Tribunal de première instance, tout en étant sensibilisé à l'évolution préoccupante de la charge de travail à laquelle les juges doivent faire face.

Une première ébauche de cette problématique avait été tracée par Corinne Suter<sup>2</sup> devant la Commission de la Justice, au cours d'une séance qui s'est tenue le 27 août 2014.

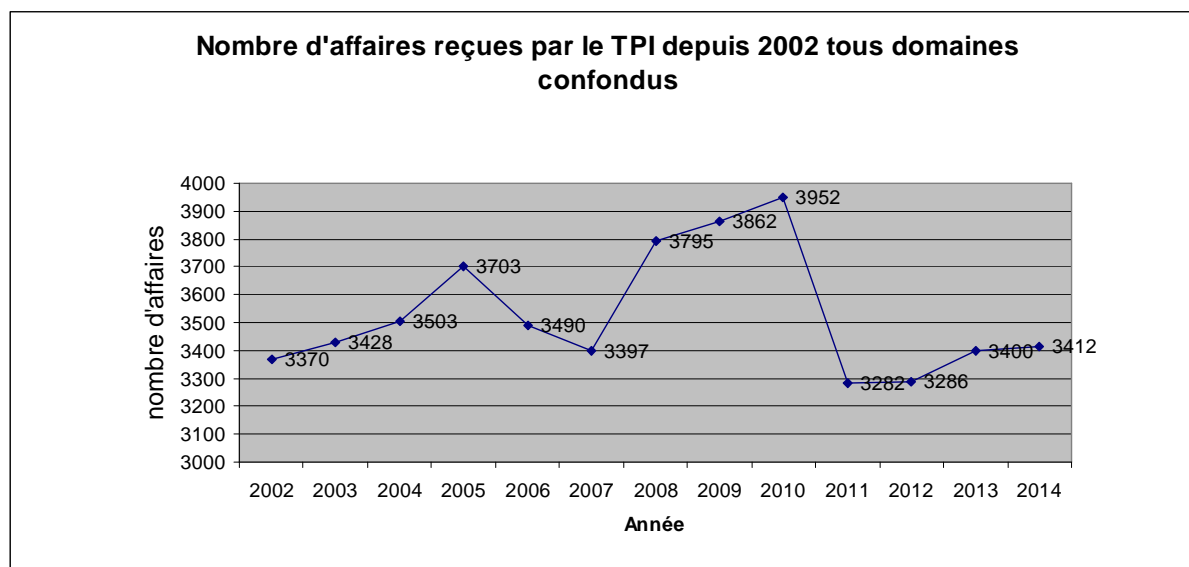
Au 31 décembre 2014, 107 affaires, tous domaines d'activités confondus, étaient pendantes depuis plus d'une année (76 en 2002; 47 en 2003; 58 en 2004; 72 en 2005; 61 en 2006, 64 en 2007, 101 en 2008, 81 en 2009, 118 en 2010, 75 en 2011, 46 en 2012, 39 en 2013).

---

<sup>2</sup> Présidente du TPI pour l'année 2013.

En 2014, tous domaines d'activités confondus, 3'412 nouvelles affaires (3'400 en 2013) ont été introduites et 3'197 affaires (3'269 en 2013) ont été liquidées en cours d'exercice.

Le total des affaires pendantes au 31 décembre 2014 s'élève à 941 (773 au 31 décembre 2013).



Une comparaison des chiffres 2013/2014 met en évidence une augmentation du nombre des affaires dans tous les domaines, à l'exception du droit civil<sup>3</sup> et du droit pénal<sup>4</sup> qui accusent tous deux un léger fléchissement.

Une analyse plus détaillée permet de constater une forte augmentation des affaires relevant de la compétence du Tribunal pénal (+ 7 affaires), du juge des mesures de contrainte (+ 34 affaires) et du Tribunal des baux à loyer et à ferme (+ 35 affaires). Les affaires prud'homales (+ 13 affaires) et administratives (+ 11 affaires) ont augmenté dans une moindre mesure. Les affaires de non contentieux successoral sont stables (- 4 affaires).

Les affaires relevant de la compétence du juge pénal (- 34 affaires) et du juge civil (- 50 affaires) ont, en revanche, diminué de manière un peu plus prononcée. La régression des affaires relevant de la compétence du juge civil ne saurait toutefois être qualifiée de significative dans la mesure où elle est essentiellement due à l'amointrissement des affaires de droit des poursuites (- 90 affaires ; 1'243 en 2013 et 1'153 en 2014) qui sont, en règle générale, rapidement liquidées dès lors qu'elles sont en principe régies par la procédure sommaire.

A l'inverse, on peut observer une augmentation substantielle des affaires liées au droit de la famille (+ 32 affaires ; 463 en 2013 et 495 en 2014), lesquelles sont souvent complexes et nécessitent très régulièrement l'appointment de plusieurs audiences.

Les autres affaires relevant de la compétence du juge civil sont, quant à elles, relativement stables (- 12 affaires ; 403 en 2013 et 391 en 2014), si l'on prend en compte l'augmentation du

<sup>3</sup> Hors droit de la famille, droit du bail et droit du travail.

<sup>4</sup> Affaires relevant de la compétence du juge unique.

nombre de demande d'assistance judiciaire gratuite sur lesquelles il y a lieu de statuer en parallèle (+ 20 affaires ; 397 en 2013 et 417 en 2014).

L'augmentation la plus durement ressentie concerne les affaires relevant de la compétence du Tribunal pénal, d'une part, en raison du fait que cette autorité juge, par essence, des affaires généralement ardues nécessitant l'étude approfondie de volumineux dossiers et, d'autre part, parce qu'elle est souvent amenée à statuer dans des délais extrêmement restreints (à savoir dans tous les cas - de plus en plus nombreux - où un prévenu au moins est placé ou maintenu en détention pour des motifs de sûreté).

Cette tendance à la hausse apparaît indissociablement liée à l'augmentation du nombre des procureurs (6 procureurs permanents et un procureur extraordinaire) et, par voie de conséquence, à la multiplication des dépôts d'actes d'accusation<sup>5</sup> dans un laps de temps toujours plus court.

En résumé, il convient de retenir que durant toute l'année 2014, le TPI a été contraint de faire face à un accroissement de sa charge de travail. Ce constat se fonde non seulement sur le nombre des affaires dévolues au TPI, mais avant tout et surtout sur l'augmentation constante de leur complexité (principalement liée à l'alourdissement des procédures induit par l'entrée en vigueur des nouveaux codes de procédure [CPC et CPP]), à laquelle s'ajoute la compression de plus en plus fréquente des délais dans lesquels une partie d'entre elles doivent être traitées.

Conformément à l'article 12 de la Loi instituant le Conseil de prud'hommes (LCPH ; RSJU 182.34), les commis-greffiers(ères) du Conseil de prud'hommes donnent des renseignements gratuits sur toute question relevant de la compétence de cette juridiction. C'est ainsi qu'en plus des affaires ressortant des statistiques, 84 personnes (soit 81 employés et 3 employeurs ; 66 en 2013) ont été reçues au TPI pour un entretien à la suite d'une demande de renseignements ou en vue du dépôt d'une requête; il a par ailleurs été donné suite à 650 demandes téléphoniques (émanant de 623 employés et de 27 employeurs ; 502 en 2013). On peut ainsi constater, par rapport à l'année précédente, une très forte augmentation du nombre des renseignements donnés par les commis-greffiers(ères) du Conseil de prud'hommes.

En droit matrimonial, 55 rapports d'audition d'enfants ont été rédigés (27 par le Tribunal des mineurs à l'intention du TPI [16 en 2013] et 28 par les juges matrimoniaux [28 en 2013]).

Au surplus, l'occasion a été donnée, à tous les membres du personnel du TPI, de perfectionner leurs connaissances en suivant les cours dispensés par le Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura ou par les divers organismes et universités de Suisse romande se chargeant de proposer des cours de perfectionnement et de formation continue pour les magistrats.

---

<sup>5</sup> Avec le dépôt de l'acte d'accusation, la maîtrise de la procédure passe du Ministère public au Tribunal de première instance, plus précisément à la direction de la procédure (art. 61 et 328 CPP).



Une rencontre avec les magistrats et greffiers-ères du Tribunal d'arrondissement de Moutier a eu lieu à Porrentruy le 12 septembre 2014, en vue de procéder, comme les années précédentes, à un échange de connaissances et d'expériences professionnelles.

Des classes du Lycée cantonal, du Collège St-Charles, de l'Ecole professionnelle et des étudiants de la Haute Ecole Arc filière Delémont (dans le cadre du Bachelor en droit économique), des aspirants de la police cantonale jurassienne ainsi que des gardes-frontière sont également venus assister à des audiences et ont pu s'entretenir à cette occasion avec les magistrats concernés.

#### **D. CONCLUSION**

Le Collège des Juges du TPI dresse un bilan globalement positif de l'année 2014 et remercie toutes les collaboratrices et les collaborateurs pour leur engagement au cours de l'année.

**Au nom du Tribunal de première instance**

**Le président**

**La greffière**

Pascal Chappuis

Marjorie Noirat

## II. STATISTIQUES

### AFFAIRES REÇUES PAR LE TPI DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE

	2013	2014
Juge pénal	321	287
Tribunal pénal	16	23
Tribunal des mesures de contrainte	203	237
Droit de la famille	463	495
Autres affaires civiles	403	391
Assistance judiciaire gratuite	397	417
Droit des poursuites	1'243	1'153
Conseil de Prud'hommes	105	118
Tribunal des baux à loyers et à ferme	90	125
Droit administratif	67	78
Non contentieux successoral	<u>92</u>	<u>88</u>
<b>Total</b>	<b><u>3'400</u></b>	<b><u>3'412</u></b>

### AFFAIRES PENDANTES DEPUIS PLUS D'UNE ANNEE

	2013	2014
Juge pénal	7	16
Tribunal pénal	0	1
Tribunal des mesures de contraintes	0	0
Droit de la famille	22	39
Autres affaires civiles	4	19
Assistance judiciaire gratuite	0	16
Droit des poursuites	2	8
Conseil de Prud'hommes	0	3
Tribunal des baux à loyers et à ferme	0	2
Droit administratif	4	2
Non contentieux successoral	<u>0</u>	<u>1</u>
<b>Total</b>	<b><u>39</u></b>	<b><u>107</u></b>

## AFFAIRES PENALES

### Juge pénal

Affaires pendantes au 01.01.		Affaires introduites		Total		Affaires liquidées		Affaires reportées l'année suivante		Affaires pendantes depuis plus d'une année	
2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014
91	135	320	287	411	422	276	280	135	133	7	16

### Tribunal pénal

Affaires pendantes au 01.01.		Affaires introduites		Total		Affaires liquidées		Affaires reportées l'année suivante		Affaires pendantes depuis plus d'une année	
2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014
4	8	16	23	20	31	12	17	8	14	0	1

### Tribunal des mesures de contrainte

Affaires pendantes au 01.01.		Affaires introduites		Total		Affaires liquidées		Affaires reportées l'année suivante		Affaires pendantes depuis plus d'une année	
2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014
0	0	203	237	203	237	203	237	0	0	0	0

#### Affaires du Tribunal des mesures de contrainte introduites en cours d'exercice

▶ demande de libération	18
▶ détention pour motifs de sûreté	20
▶ détention provisoire	52
▶ garantie de l'anonymat	1
▶ mesures de substitution	17
▶ mise en place d'appareils de surveillance technique	2
▶ prolongation de détention pour motifs de sûreté	12
▶ prolongation de détention provisoire	42
▶ prolongation de détention provisoire – mineurs	1
▶ surveillance de la correspondance par poste	2
▶ surveillance relations bancaires	2
▶ surveillance télécommunication	63
▶ autres et divers	5

**Total** **237**

**AFFAIRES CIVILES (LP, DROIT MATRIMONIAL, DROIT CIVIL ORDINAIRE)**

	Affaires pendantes au 01.01.		Affaires introduites		Total		Affaires liquidées		Affaires reportées l'année suivante		Affaires pendantes depuis plus d'une année	
	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014
<b>TOTAL</b>	485	539	2'489	2'456	2'974	2995	2'435	2'286	539	709	28	82
<i>y compris</i>												
assistance judiciaire	65	101	389	417	454	518	353	338	101	151	0	19

Affaires LP introduites en cours d'exercice

▶ concordat	1
▶ procédures de faillite	614
▶ mainlevées définitives	272
▶ mainlevées provisoires	161
▶ séquestres	31
▶ procédures selon l'art. 250 let. c ch. 6 CPC	18
▶ procédures selon l'art. 251 let. d CPC	38
▶ autres cas	17
▶ exécution de jugement	1
▶ assistance judiciaire	25

**Total** **1'178**

Affaires de droit civil ordinaire introduites en cours d'exercice

▶ annulations de titres	27
▶ mise à ban	37
▶ commissions rogatoires	104
▶ cas clair	3
▶ autres cas	4
▶ conciliations	140
▶ procédures ordinaires	28
▶ procédure simplifiées	22
▶ mesures provisionnelles	12
▶ mesures superprovisionnelles	8
▶ preuves à futur	4
▶ requête d'exéquatur	2
▶ assistance judiciaire	16

**Total** **407**

Affaires de droit matrimonial introduites en cours d'exercice

▶ assistance judiciaire	376
▶ mesures superprovisionnelles	33
▶ mesures provisionnelles	29
▶ conciliations	24
▶ provisio ad litem	65
▶ procédure applicable aux enfants	10
▶ procédure en droit matrimonial	209
▶ procédures sommaires	124
▶ récusation	1

---

<b>Total</b>	<b>871</b>
--------------	------------

## AFFAIRES DU DROIT DU TRAVAIL

Affaires pendants au 01.01.		Affaires introduites		Total		Affaires liquidées		Affaires reportées l'année suivante		Affaires pendants depuis plus d'une année	
2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014
16	25	109	118	125	143	100	104	25	40	0	3

### Affaires du Conseil de Prud'hommes introduites en cours d'exercice

▶ conciliations	74
▶ autres procédures	34
▶ assistance judiciaire	10

---

**Total** **118**

## AFFAIRES DU DROIT DU BAIL A LOYER ET A FERME

Affaires pendants au 01.01.		Affaires introduites		Total		Affaires liquidées		Affaires reportées l'année suivante		Affaires pendants depuis plus d'une année	
2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014
22	24	94	125	116	149	92	105	24	42	0	2

### Affaires du Tribunal des baux à loyer et à ferme introduites en cours d'exercice

▶ expulsions (cas clair art. 257d CO)	43
▶ exécution d'expulsions	10
▶ autres procédures	67
▶ assistance judiciaire	5

---

**Total** **125**

## AFFAIRES ADMINISTRATIVES

### Droit administratif

Affaires pendantes au 01.01.		Affaires introduites		Total		Affaires liquidées		Affaires reportées l'année suivante		Affaires pendantes depuis plus d'une année	
2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014
16	23	66	78	82	101	59	83	23	18	4	2

### Affaires de droit administratif introduites en cours d'exercice

▶ procédures de recours:	
a) affaires de la construction	16
b) retrait de permis de conduire	8
c) affaires communales	4
d) améliorations foncières	0
e) mesures de contraintes administratives	3
f) placements non volontaires (art. 429 CC)	29
▶ action de droit administratif	0
▶ expropriation	1
▶ assistance judiciaire	4
▶ mesures provisionnelles	2
▶ divers	11

---

**Total** **78**

### Non contentieux successoral

Affaires pendantes au 01.01.		Affaires introduites		Total		Affaires liquidées		Affaires reportées l'année suivante		Affaires pendantes depuis plus d'une année	
2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014
8	8	92	88	100	96	92	85	8	11	0	1

Affaires de non contentieux successoral introduites en cours d'exercice

▶ octroi du bénéfice d'inventaire	4
▶ déclaration d'insolvabilité	4
▶ prolongation du délai de répudiation	3
▶ répudiation de succession	76
▶ restitution du délai	1

---

**Total** **88**



# MINISTERE PUBLIC

## RAPPORT DE LA PROCUREURE GENERALE

### A. CONSIDERATIONS GENERALES

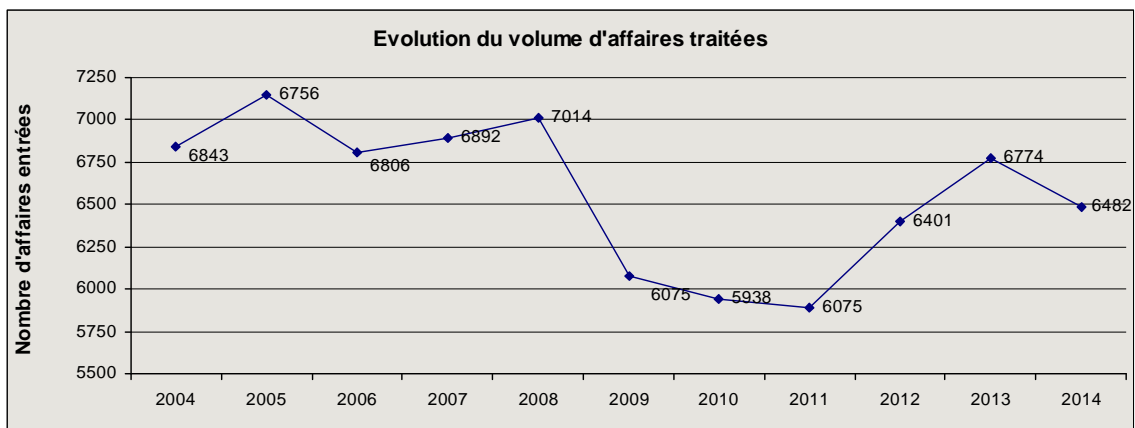
L'année 2014 a vu le nombre de dossiers enregistrés ainsi que le nombre d'infractions commises diminuer légèrement. Cette légère diminution est la première diminution constatée depuis 2008. Dans le lot des infractions pour lesquelles une baisse est constatée, les infractions contre le patrimoine présentent une réelle diminution (21 %). La politique criminelle mise en place en 2012 visant la répression de ces infractions a été un succès. Le taux d'élucidation des auteurs est important tant pour les vols commis par des auteurs isolés que pour les bandes internationales qui écument notre canton et le pays tout entier. Preuve que les autorités de poursuite pénale n'ont pas relâché leurs efforts, la diminution du nombre des mises en détention provisoire est moins importante que celle du nombre des infractions.

Comme en 2013, le manque de places de détention dans les prisons suisses n'a pas simplifié le travail des autorités de poursuite pénale. La réouverture de la prison de Delémont qui sera effective selon les prévisions en novembre 2015 constituera un véritable bol d'air.

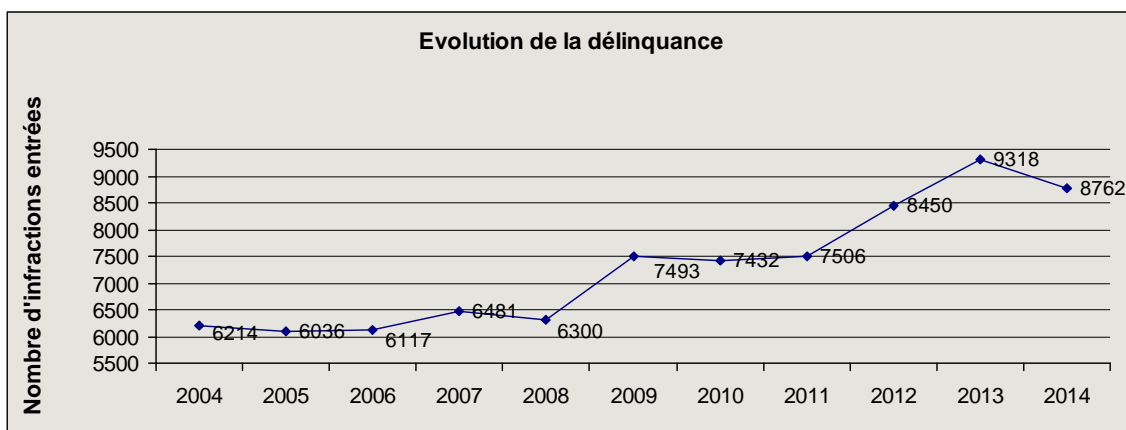
En 2014, le Ministère public a enregistré au total 6482 nouveaux dossiers, soit 292 de moins que l'année précédente (- 4,3 %).

On observe une diminution s'agissant de l'évolution de la délinquance générale en 2014 dans le canton, puisque le nombre d'infractions passe de 9318 pour 2013 à 8762 en 2014, soit une diminution de 6 %.

L'évolution du volume d'affaires traitées par le Ministère public se présente ainsi depuis 2004 :



Si on prend en considération le nombre d'infractions commises pour la même période, l'évolution se présente ainsi :



## B. GESTION DES AFFAIRES

### 1. STATISTIQUES

Etat des affaires pendantes, enregistrées et liquidées, toutes procédures confondues (nouvelles et 363 CPP) :

2014	Nombre de dossiers
Pendantes au 1.1.2014	1179
Enregistrées en cours d'exercice	6482
Liquidées en cours d'exercice	6686
Pendantes au 31.12.2014	975

On constate une diminution de 204 affaires en cours entre le début et la fin de l'année, soit une diminution de 17 %. Cette différence s'explique d'une part par le renforcement du Ministère public par un septième procureur extraordinaire et par la diminution du nombre d'instructions entrées en 2014. La conjugaison de ces deux éléments a permis de clore un grand nombre d'affaires en cours.

### Types de criminalité

Le tableau ci-dessous donne la statistique complète des infractions répertoriées en 2014. Si le nombre de 8762 est supérieur à celui des affaires enregistrées – 6482 – cela s'explique par le fait qu'un rapport de dénonciation peut être dirigé contre plusieurs suspects ou peut comporter plusieurs infractions retenues contre un seul suspect.

Infractions	2013	2014	Var. en %	Infractions	2013	2014	Var. en %
Infr. à la LCR (ivresse /stup.)	218	<b>259</b>	+ 19	Infr. au CPC (mise à ban)	255	<b>343</b>	+ 34
Infr. à la LCR (chauffards – art. 90 al. 3 et al. 4)	2	--	- 100	Infr. à la LAub	38	<b>28</b>	- 26
Infr. à la LCR (autres)	1922	<b>1941</b>	+ 1	Infr. à la LEaux/LPE/LFor/ LFE	59	<b>36</b>	- 39
Infr. à la LCR (AO impayées)	522	<b>590</b>	+ 13	Infr. à la LCAT	5	<b>5</b>	Idem
CPS (137-172) Patrimoine	3880	<b>3051</b>	- 21	Infr. à la LPA (prot. des animaux)	29	<b>31</b>	+ 7
CPS (111-136) vie / intégrité physique	325	<b>294</b>	- 10	Infr. à la LPIDN (prot. incendie et danger naturel)	0	<b>2</b>	+ 200
CPS (173-179) Honneur	358	<b>342</b>	- 5	Infr. aux disp. fédérales sur les assurances sociales)	85	<b>44</b>	- 48
CPS (180-186) Liberté	306	<b>567</b>	+ 85	Infr. à la LCDF/LOST (chemins de fer)	16	<b>18</b>	+ 12
CPS (187-200) intégrité sexuelle	57	<b>54</b>	- 5	Infr. à la LTV (transp. voyageurs)	32	<b>57</b>	+ 78
CPS (213-220) Famille	78	<b>39</b>	- 50	Infr. à la LStup	396	<b>249</b>	- 37
CPS (221-230) incendie / explosion	25	<b>22</b>	- 12	Infr. à la LEtr	230	<b>266</b>	+ 16
CPS (303-311) administration / justice	20	<b>24</b>	+ 20	Infr. à la LTN (travail au noir)	5	<b>2</b>	- 40
CPS Autres	191	<b>174</b>	- 9	Infr. à la LArm	100	<b>118</b>	+ 18
Infr. à la Li CP (conduite inconvenante)	156	<b>163</b>	+ 4	Infr. LPCi (protection civile)	--	<b>30</b>	
				<b>Total</b>	9318	<b>8762</b>	

Ces tableaux font ressortir l'évolution du type de criminalité dans notre canton dans le courant de l'année 2014.

On constate :

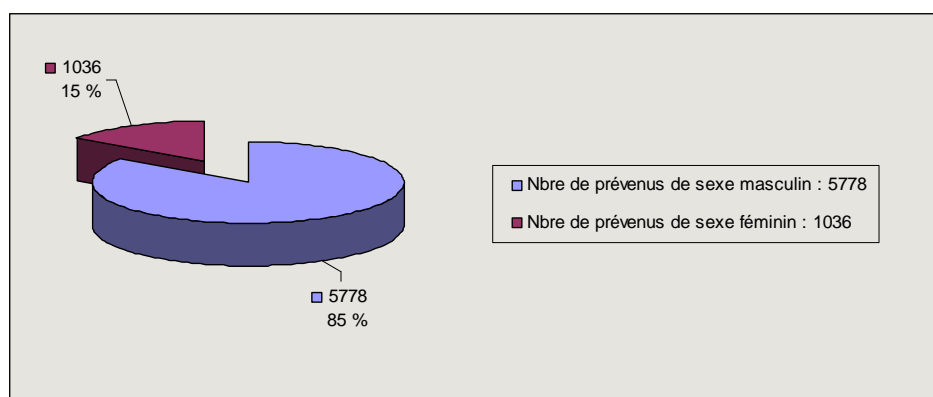
- une augmentation des infractions contre la liberté et l'administration de la justice alors qu'on peut remarquer une diminution des infractions contre le patrimoine, l'intégrité physique, l'intégrité sexuelle, l'honneur, la famille et les incendies.
- une augmentation sensible des infractions à la LCR ainsi que des dénonciations pour des amendes d'ordre impayées.
- une sensible diminution des infractions à la LStup, au vu de l'introduction, début 2014, de la procédure d'amende d'ordre (AO) pour les infractions visées à l'article 19a ch. 1 jusqu'à 10 grammes de haschisch et de marijuana.

#### Provenance des auteurs

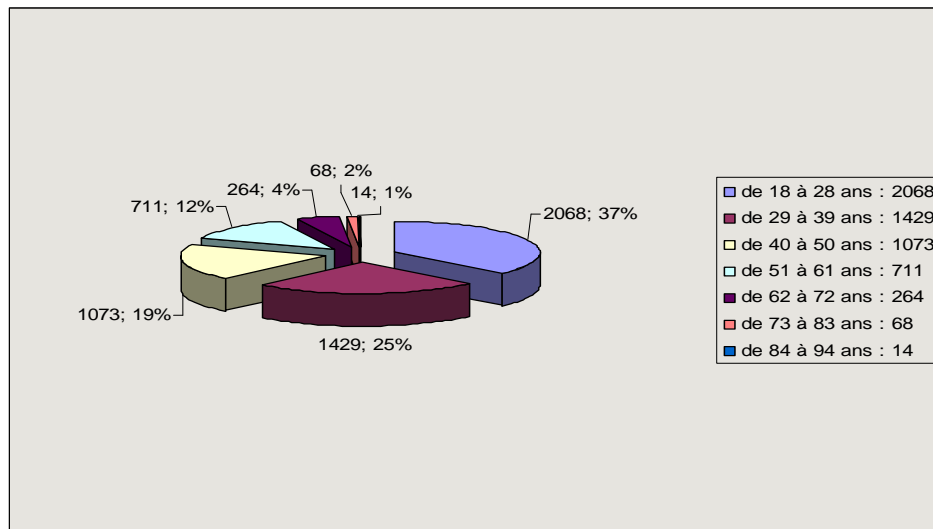
Origine	2014
Auteurs dénoncés	5100
Ressortissants suisses	2582, soit 51 %
Ressortissants étrangers	2518, soit 49 %

#### Criminalité sous différents critères

##### 1. Sexe

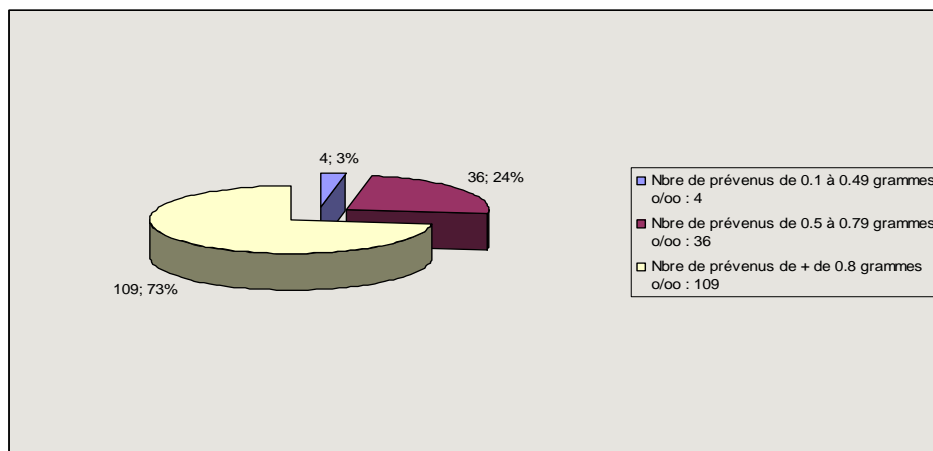


## 2. Age

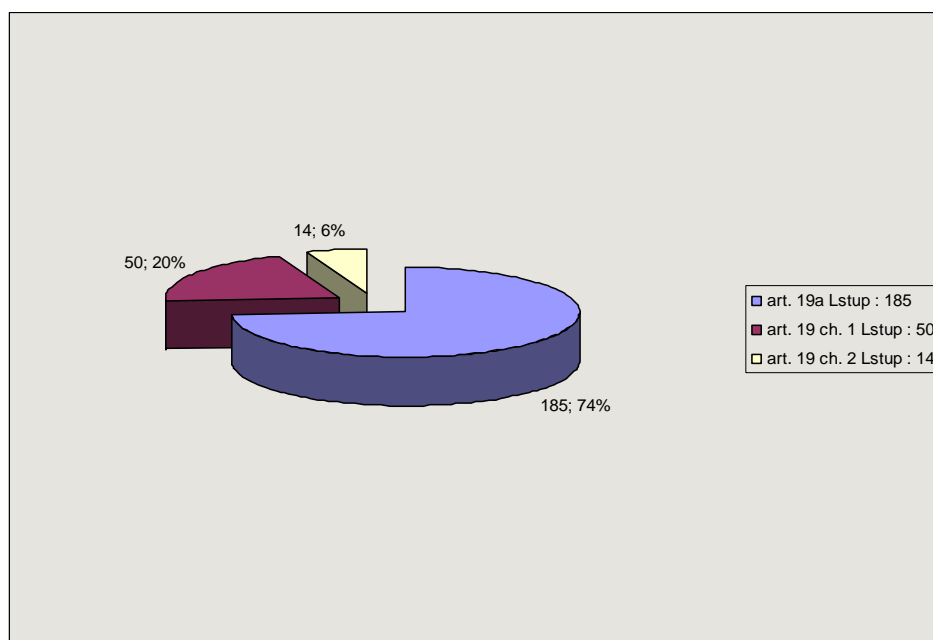


## Infractions particulières

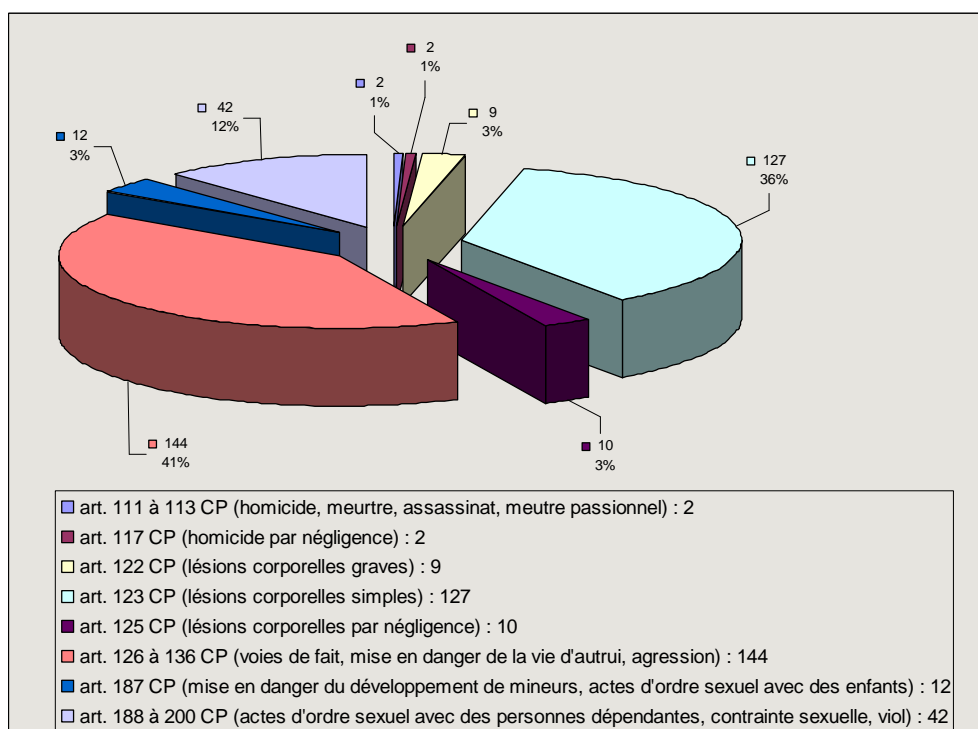
### 1. Ivresse



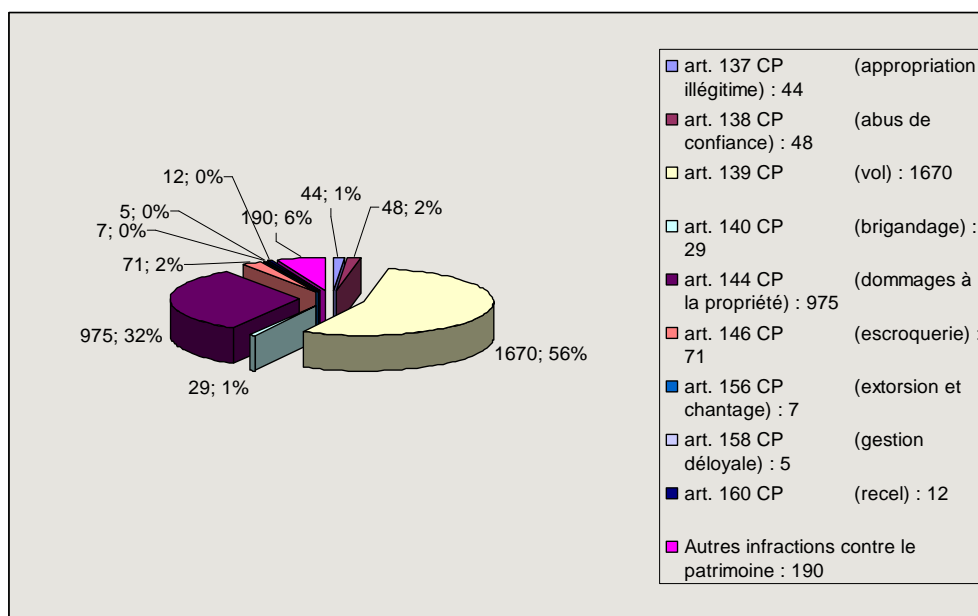
## 2. Loi sur les stupéfiants



## Infractions contre la vie, l'intégrité physique et sexuelle



## Infractions contre le patrimoine



## 2. DOSSIERS D'INSTRUCTION

Pour l'année 2014, on dénombre au total 502 dossiers d'instruction ouverts.

Le nombre d'instructions ouvertes en 2014 est sensiblement inférieur (- 25,6 %) à celui de 2013 (675). Il convient de préciser que les dossiers d'instruction concernent les procédures ouvertes pour des infractions graves et nécessitent un travail qui peut se révéler être très conséquent (nombreuses auditions, mesures de détention avec prolongations, audience devant les tribunaux, etc.).

Durant l'année, les magistrats du Ministère public ont également traité plusieurs demandes auprès du juge des mesures de contrainte :

- 59 demandes de mise en détention provisoire
- 19 demandes de mise en détention pour motifs de sûreté
- 44 demandes de prolongation de la détention
- 15 demandes de mesures de substitution
- 1 demande de modifications de mesures de substitution
- 45 demandes de mise sous surveillance téléphonique
- 5 demandes de mise sous surveillance technique
- 18 demandes de mise en liberté

Mises à part les demandes de mise en détention provisoire, de mesures de substitution et de modification de mesures de substitution, toutes les autres mesures sont en augmentation par rapport à l'année 2013.

Les magistrats du Ministère public ont géré 81 détenus. A cela s'ajoute encore 12 personnes qui ont été mises en arrestation par la police, entendues par les magistrats du Ministère public et remises en liberté dans le délai de 48 heures dès l'arrestation, car les conditions de détention provisoire n'étaient plus remplies.

### **3. BUREAU DES CONTRAVENTIONS**

Durant l'année 2014, le bureau des contraventions a enregistré 2040 dossiers (+ 4,6 %).

Après quatre ans de fonctionnement, le Ministère public est toujours aussi satisfait du système adopté. Les dossiers sont traités de manière optimale sans aucun retard malgré le nombre de dossiers en hausse chaque année depuis le début de l'activité.

### **4. COMMISSIONS ROGATOIRES INTERCANTONALES ET INTERNATIONALES**

30 dossiers de commissions rogatoires ont été enregistrés en cours d'année, dont 3 sont encore en cours au 31.12.2014.

### **5. TRIBUNAL DES MINEURS**

164 dossiers relatifs à des mineurs ont été traités par la procureure des mineurs durant l'année 2014.

### **6. LIQUIDATION DES AFFAIRES**

#### *a. Jugements rendus / décisions rendues*

➤ Ordonnances pénales	3313
➤ Ordonnances de classement	411
➤ Ordonnances de non-entrée en matière	261
➤ Modifications de jugements (art. 363 CPP)	383
➤ Ordonnances de jonction / disjonction	694
➤ Ordonnances de dessaisissement	49
➤ Décisions de fixation du for	55
➤ Ordonnances de suspension contre prévenu inconnu	1847
➤ Commissions rogatoires intercantonales et internationales	27

Sur les 3313 ordonnances pénales délivrées par le Ministère public, 118 ont été frappées d'opposition, ce qui représente un taux de 3,5 % et démontre ainsi toujours l'efficacité de cette procédure.



*b. Actes d'accusation*

- au Tribunal de première instance
  - Juge pénal 203
  - Tribunal pénal 34

*c. Renvois 363 CPP*

- au Tribunal de première instance
  - Juge pénal 84
  - Tribunal pénal 0

*d. Décisions contestées devant la Chambre pénale des recours*

- NEM / classement / suspension 12
- Autres 20

*e. Dossiers en cours*

Au 31 décembre 2014, 975 affaires (dont 250 dossiers entrés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014) étaient pendantes, ce qui représente une diminution de 17 % par rapport à l'année 2013.

## **7. AUTRES ACTIVITES**

Les magistrats ont pris part aux diverses réunions et assemblées des organes et associations suisses de la poursuite pénale (Conférence des procureurs de Suisse, Conférence latine des procureurs, Société suisse de droit pénal, Plate-forme des procureurs généraux suisses, etc.) ainsi qu'à des rencontres, conférences et séminaires organisés par la Confédération (Rencontre extraditionnelle de l'OFJ, rapport annuel du SCOCCI), la SSDP (cours de perfectionnement LCR et autres), la Commission COMINTEL, COMAMAL et COMASTUP.

Des séances de travail ont été mises sur pied avec de nombreux services et autres instances, tels que le Tribunal cantonal et le Tribunal de première instance, la Commission spécialisée, les représentants des médias, le groupe de travail sur le nouveau bâtiment MP-PJ, le nouvel établissement pénitentiaire, la localisation des instances judiciaires dans le château à Porrentruy, les représentants du service de la santé, la cellule requérant d'asile, le Corps des gardes-frontière, le service des ressources humaines concernant les effets des futures dispositions sur la nouvelle évaluation des fonctions.

Au niveau international, le Ministère public a participé à une réunion des procureurs généraux de Suisse romande et des Départements français limitrophes de la Suisse et à une

rencontre de la POT 25 (plate-forme opérationnelle transfrontalière composée des polices, gendarmeries, gardes-frontières des cantons du Jura et de Neuchâtel et des Départements du Doubs et du Territoire de Belfort).

Outre ces activités, les procureurs font partie des groupes de travail de la CLP.

## **8. PERSONNEL**

Le Ministère public a eu le plaisir d'accueillir Daniel Farine en remplacement de Jean Crevoisier, nommé au poste de juge au Tribunal de première instance. Les procureurs s'associent pour remercier Jean Crevoisier pour les bonnes relations entretenues au fil de ses années de fonction et les conseils toujours avisés qu'il leur a dispensés. Suite au départ de Jean Crevoisier du Ministère public, Frédérique Comte l'a remplacé au comité de la CLP.

En juin 2014, le Ministère public a également eu le plaisir d'accueillir Nicolas Steullet en qualité de procureur extraordinaire. Il a été nommé pour une durée temporaire de 18 mois afin d'alléger la surcharge de travail chronique des procureurs.

En 2014, Noémie Gigon a réussi son apprentissage d'employée de commerce. Au terme de son apprentissage, elle a été engagée à titre provisoire en qualité de commis-greffière pour assurer le secrétariat du procureur extraordinaire. Arnaud Goffinet a été engagé comme nouvel apprenti.

Le Ministère public a également accueilli 7 stagiaires-avocat(e)s durant l'année 2014.

## **C. CONCLUSIONS**

Grâce au travail important de l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs, le Ministère public a pu mener à bien l'essentiel de ses tâches en 2014. L'arrivée d'un septième procureur liée à la diminution des dossiers d'instruction a permis au Ministère public de réduire le retard accumulé depuis 2011. Il est encore trop tôt pour dire si la diminution des affaires constatée en 2014 va se poursuivre en 2015. En tous les cas, l'engagement d'un septième procureur a été nécessaire pour réguler la charge de travail du Ministère public.

La collaboration avec la police est toujours aussi importante. Les contacts sont très étroits, le Ministère public et la police judiciaire instruisant en parallèle les mêmes dossiers. Le Ministère public rappelle que l'éloignement géographique reste l'inconvénient majeur de cette collaboration. Le Gouvernement a gelé le projet d'un bâtiment commun pour le Ministère public et la Police judiciaire. L'exiguïté des locaux à disposition du Ministère public dans le château de Porrentruy pose des problèmes toujours plus aigus. Des solutions pour redistribuer les locaux dans le château entre les différentes instances judiciaires sont actuellement en discussion. Il n'empêche que l'espace dans cette belle bâtisse historique n'est pas extensible et il sera difficile de doter le Ministère public du nombre de locaux suffisant. Ce rapprochement géographique du Ministère public et de la police judiciaire est

nécessaire et doit rester une des priorités du Gouvernement. Le Ministère public souhaite vraiment qu'une solution puisse être trouvée rapidement.

Dans le courant de l'année 2014, l'absence chronique de place dans les prisons suisses a été, une fois encore, ressentie par les magistrats du Ministère public. Plusieurs heures sont souvent nécessaires au personnel du Ministère public pour trouver une place de détention. L'ouverture de la prison de Delémont est attendue avec impatience. Elle mettra à disposition 14 places de détention supplémentaires.

Les magistrats du Ministère public remercient chaleureusement l'ensemble de leur personnel ainsi que la police judiciaire et la gendarmerie territoriale pour leur engagement sans faille au service de la poursuite pénale.

Geneviève Bugnon  
Procureure générale en 2014



# TRIBUNAL DES MINEURS

## I. RAPPORT DU PRÉSIDENT

### A. ACTIVITÉ JUDICIAIRE

L'année 2014 ressemble étonnamment à 2013; à quelques unités près – 243 par rapport à 216 – le juge a eu à s'occuper d'un nombre raisonnable de dossiers par rapport au début des années 2000. La répartition par district est sensiblement restée la même, sachant que Delémont présente près de la moitié de la délinquance à juger, Porrentruy peu ou prou le cinquième, le district des Franches-Montagnes, un peu moins du dixième, le reste étant dévolu aux autres cantons ou pays, notamment la France, avec près de 12 % des affaires enregistrées.

Cette délinquance concerne en 2014 plus de filles qu'en 2013, puisqu'on dépasse le cinquième de la délinquance à juger.

Au sujet de l'activité judiciaire proprement dite, le Tribunal collégial s'est réuni à cinq reprises et a notamment ordonné deux placements en maison ouverte d'éducation.

Le juge a eu à connaître 30 cas d'infractions contre l'intégrité corporelle, soit des voies de fait ou des lésions corporelles simples, 80 dossiers d'infractions contre le patrimoine, représentant le tiers des affaires dénoncées et 44 cas d'infractions LFStup, portant notamment sur la consommation de cannabis.

Dans l'ensemble, le tableau présenté dans les statistiques est relativement rassurant. Il n'y a pas eu de cas de délinquance grave, sachant toutefois que certains auteurs de faits pénalement bénins présentent des troubles de comportement sévères; c'est ainsi qu'à une délinquance peu grave correspond souvent un profil difficile à cerner, ce qui engendre une intervention sociale souvent poussée.

La collaboration entre juge et policiers reste excellente. Il en est de même des relations que le TMI entretient avec l'APEA, puisqu'un accord est intervenu entre les deux instances pour décharger la seconde nommée au plan des enquêtes sociales.

### B. SERVICE SOCIAL

Le Service social a mené à chef une quinzaine d'enquêtes, soit le double par rapport à 2013. Les dossiers en cours d'exécution ont diminué de 7 unités par rapport à l'année précédente. On ne doute cependant pas que 2015 va rapidement renflouer ce vide très passager.

### **C. PERSONNEL DU TRIBUNAL**

2014 aura été la dernière année complète suivie par le juge des mineurs en place qui prendra sa retraite en octobre 2015.

Le greffier est secondé par une stagiaire HEG qui travaille avec lui à mi-temps ; il y aura lieu non seulement de pérenniser ce duo en 2015, mais d'augmenter l'effectif du greffe d'une nouvelle stagiaire HEG une fois la première diplômée, mais restant en place.

Au plan du personnel du Greffe du Tribunal, on notera la fin de la formation d'employée de commerce – obtenue avec brio - de Mme Maude Bandelier de Courfaivre. A relever que cette dernière poursuivra son activité au tribunal dès septembre prochain dans le cadre d'une formation en emploi liée à des études d'une durée de 4 ans à la Haute école de gestion de Delémont.

Pour le surplus, le TMI a accueilli des avocats-stagiaires, lesquels ont participé à l'activité judiciaire proprement dite, ainsi qu'au travail du Service social.

Yves Richon  
président du Tribunal des mineurs

## II. STATISTIQUES DU TRIBUNAL DES MINEURS

<u>DENONCIATIONS ET PLAINTES</u>	<b>2014</b>		<b>2013</b>	
en cours au 1.1.2015		93		82
affaires enregistrées		135		123
dessaisissements		15		11
total		<b>243</b>		<b>216</b>
nombre de jugements		135		112
en cours au 31.12.2014		93		94
dessaisissements		15		10
		<b>243</b>	<b>243</b>	<b>216</b>
			<b>216</b>	<b>216</b>

### REPARTITION PAR DISTRICT

District de <u>Delémont</u>	119	48.97%	106	49.07%
dont Delémont-Ville	26		22	
District de <u>Porrentruy</u>	54	22.22%	44	20.37%
dont Porrentruy-Ville	9		5	
District des <u>Franches-Montagnes</u>	20	8.23%	22	10.19%
dont Saignelégier	2		2	
Autres cantons	17	7.00%	19	8.80%
France	29	11.93%	22	10.19%
Autres pays	4	1.65%	3	1.39%

### REPARTITION PAR SEXE

<b>MINEURS</b>	( 10 - 18 ans )	<b>243</b>	<b>216</b>
filles		53 21.81%	40 18.52%
garçons		190 78.19%	176 81.48%

	2014		2013	
<b><u>NBRE DE SEANCES TRIBUNAL COLLEGIAL</u></b>	5		4	
<b><u>VISITE D'INSTITUTION/JOURNEE D'ETUDE</u></b>	1		0	
<b><u>ENQUETES</u></b>				
détention provisoire	1		6	
enquêtes sociales	15		8	
expertise psychologique et d'orientation professionnelle	1		1	
<b><u>DECISIONS</u></b>				
<b>1) <u>clôture d'enquête et jugements</u></b>				
nombre de jugements	<b><u>135</u></b>		<b><u>112</u></b>	
- ordonnance pénale sans comparution	117	86.67%	92	82.14%
- ordonnance pénale avec comparution	15	11.11%	17	15.18%
- jugement du Tribunal	3	2.22%	3	2.68%
classement	45		32	
médiation	3		5	
classement après médiation	3		5	
révocation de sursis	2		0	
prolongation de sursis	0		0	
non-révocation de sursis	1		0	
conversions	0		4	
<b>2) <u>décisions d'exécution</u></b>				
fins de mesure	23		14	
- surveillance	0		0	
- assistance personnelle	6		6	
- placement	1		2	
- personne d'accompagnement	16		6	
libération conditionnelle après une peine	0		0	
révocation libération conditionnelle	0		0	
non-révocation libération conditionnelle	0		0	
transfert disciplinaire	1		1	



	2014	2013
<b><u>OPPOSITIONS</u></b>	3	3
<b><u>RECOURS</u></b>	1	0
instruction	0	0
jugement	1	0
exécution	0	0
<b><u>PEINES ET MESURES DE PROTECTION</u></b>		
réprimande	14	15
prestation personnelle	20	15
prestation personnelle avec sursis	1	5
cours d'éducation routière	1	0
amende avec sursis	6	5
amende sans sursis	27	14
privation de liberté avec sursis	8	15
privation de liberté sans sursis	0	1
personne d'accompagnement	14	19
surveillance	0	0
assistance personnelle	3	4
traitement ambulatoire cumulé avec un placement	2	0
placement en maison ouverte d'éducation	2	2
placement en maison fermée d'éducation	0	0
placement en maison ouverte de traitement	0	0
placement en maison fermée de traitement	0	0
changement de mesure	1	3
<b><u>RECIDIVES</u></b>		
une récidive (mineur ayant fait l'objet d'une 2ème condamnation)	6	7
deux récidives	1	0
trois récidives et plus	0	0
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
récidive(s) après une peine	7	5
récidive(s) après un placement	0	2
récidive(s) après une surveillance	0	0
récidive(s) après une assistance personnelle	0	0
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>7</b>

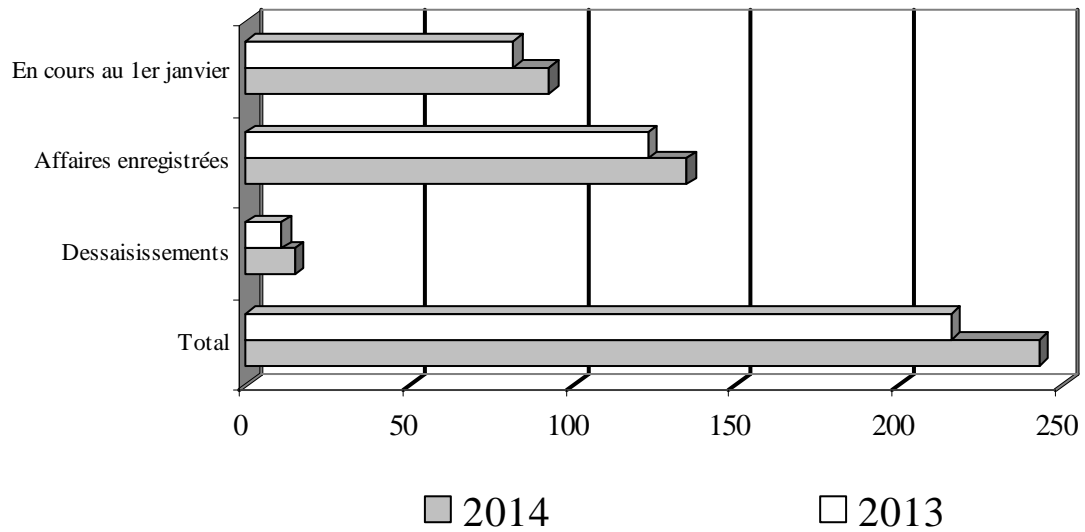
	2014		2013		
<b><u>INFRACTIONS</u></b>					
<b>A) <u>CODE PENAL</u></b>					
<b>Titre :</b>					
<b>I</b>	Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	30	12.35%	27	12.50%
<b>II</b>	Infractions contre le patrimoine	80	32.92%	72	33.33%
<b>III</b>	Infractions contre l'honneur	13	5.35%	14	6.48%
<b>IV</b>	Crimes ou délits contre la liberté	2	0.82%	2	0.93%
<b>V</b>	Infractions contre l'intégrité sexuelle	16	6.58%	15	6.94%
<b>VII</b>	Crimes ou délits créant un danger collectif	3	1.23%	3	1.39%
<b>IX</b>	Crimes ou délits contre les communications publiques	0	0.00%	0	0.00%
<b>X</b>	Fausse monnaie	1	0.41%	2	0.93%
<b>XI</b>	Faux dans les titres	0	0.00%	0	0.00%
<b>XV</b>	Infractions contre l'autorité publique	0	0.00%	0	0.00%
<b>XVII</b>	Crimes ou délits contre l'administration de la justice	0	0.00%	0	0.00%
<b>B)</b>	<b><u>LF STUPEFIANTS</u></b>	44	18.11%	32	14.81%
<b>C)</b>	<b><u>LEtr (Loi fédérale sur les étrangers)</u></b>	6	2.47%	3	1.39%
<b>D)</b>	<b><u>LCR</u></b>				
	- vol d'usage	3	1.23%	2	0.93%
	- autres infractions	23	9.47%	20	9.26%
<b>E)</b>	<b><u>LOI CANTONALE</u></b>				
	Li CPS	7	2.88%	4	1.85%
<b>F)</b>	<b><u>DIVERS</u></b>	15	6.17%	20	9.26%

### **INTERVENTIONS CIVILES**

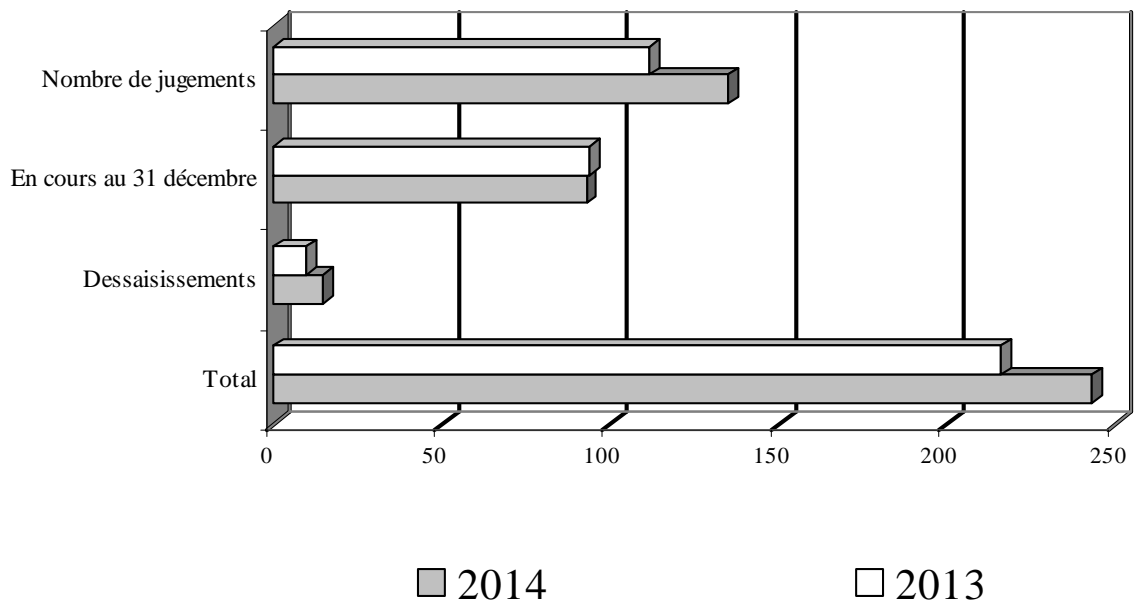
auditions d'enfants dans le cadre d'affaires conjugales	29	17
---------------------------------------------------------	----	----

N.B. Nous ne comptons qu'une seule infraction lorsque le mineur a commis plusieurs infractions du même genre.

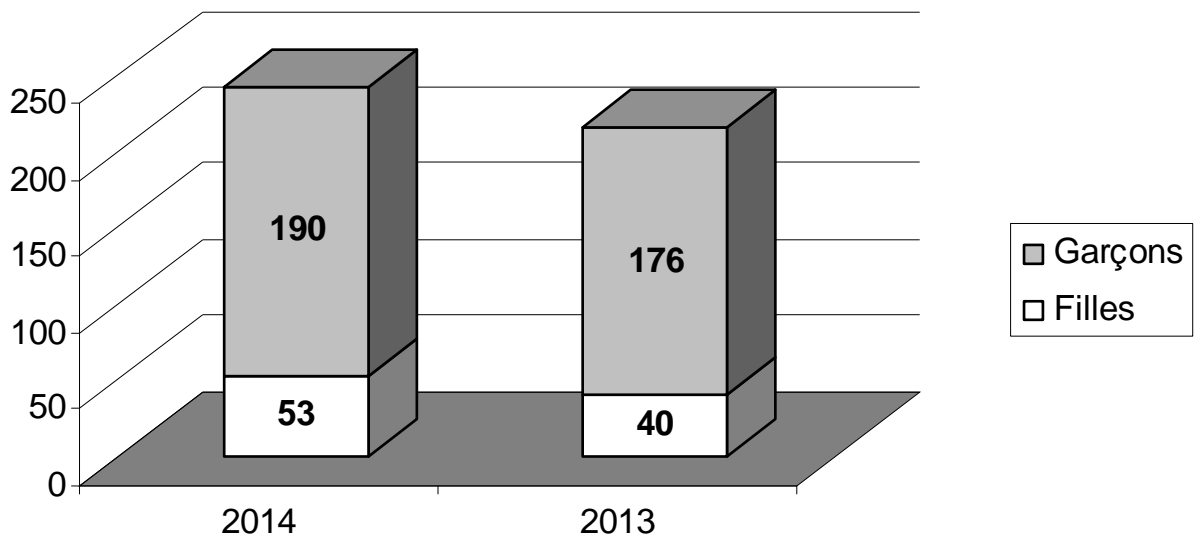
## Dénonciations et plaintes Affaires enregistrées



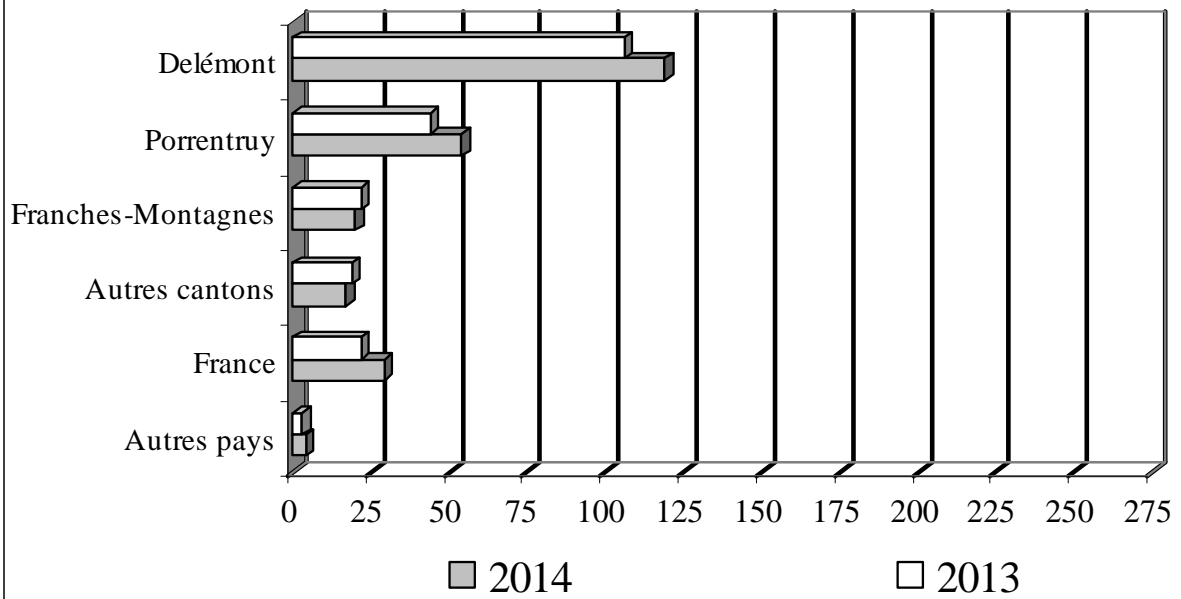
## Dénonciations et plaintes Nombre de jugements



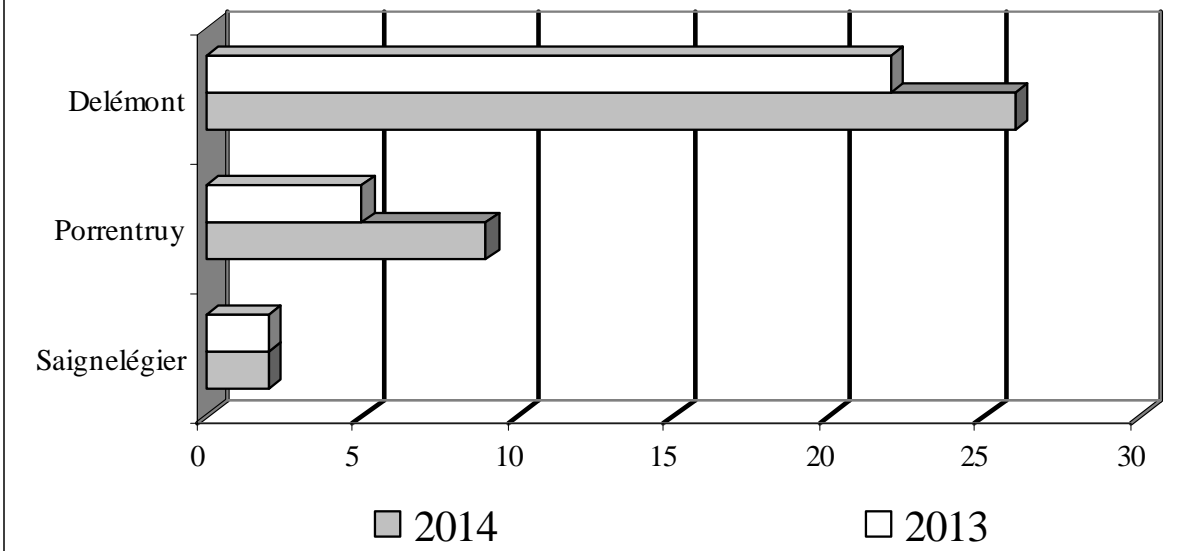
## Répartition par sexe

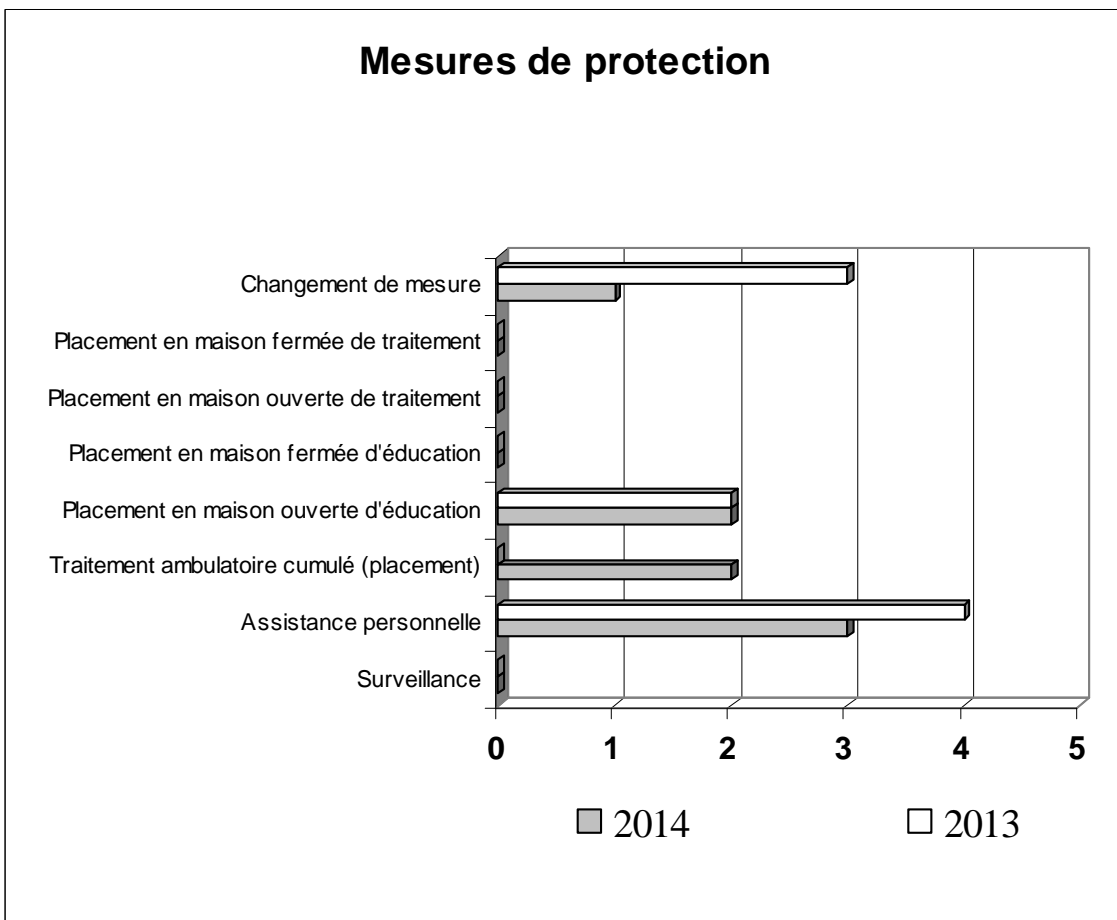
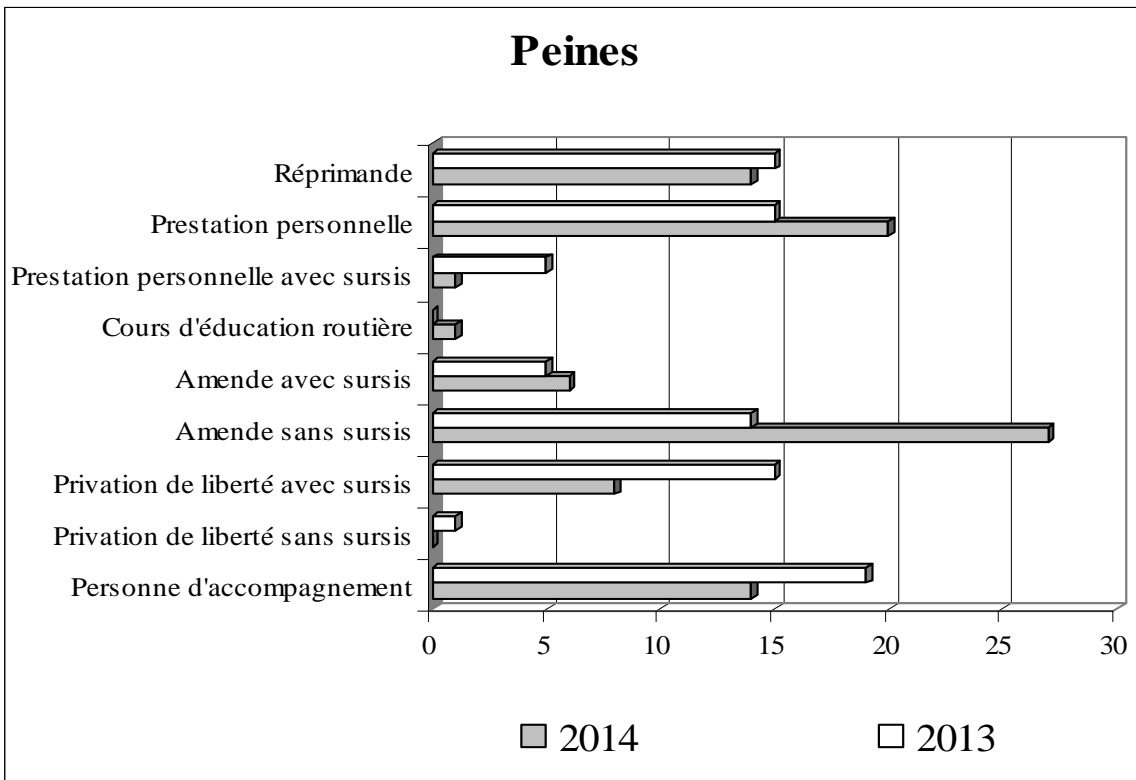


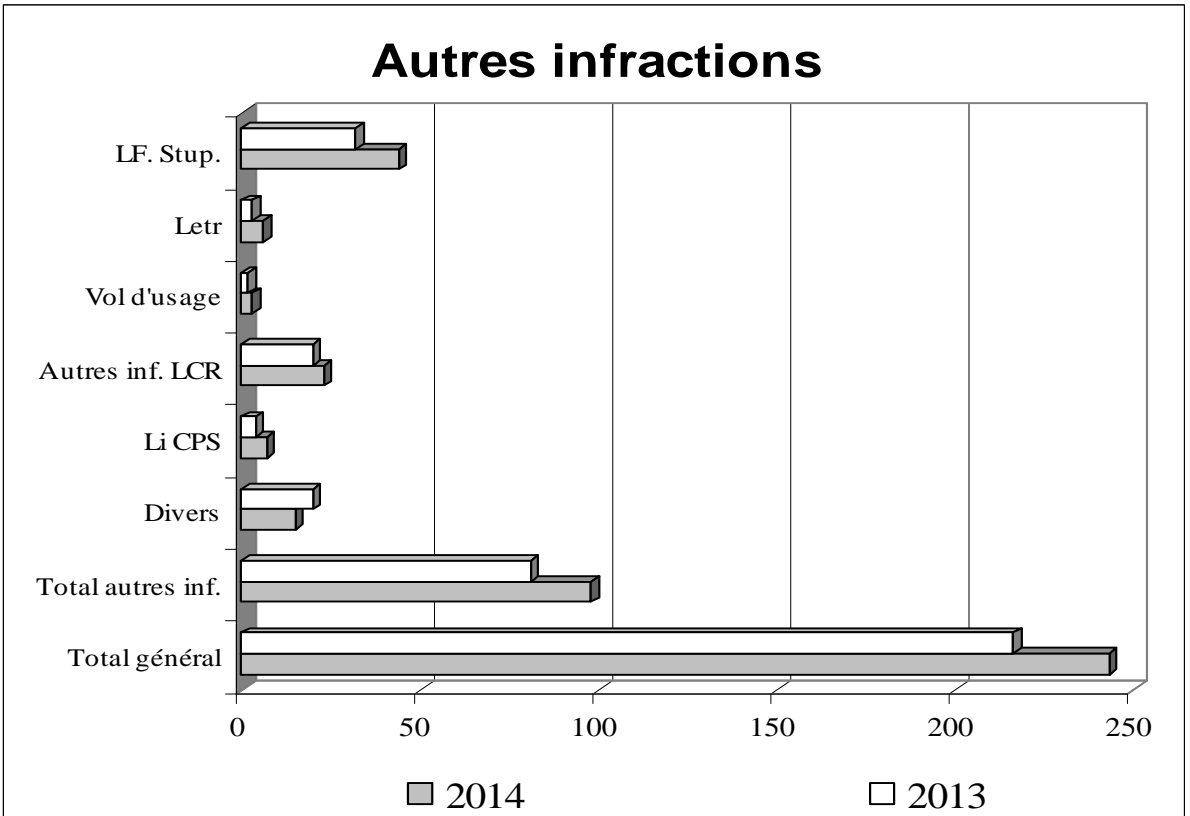
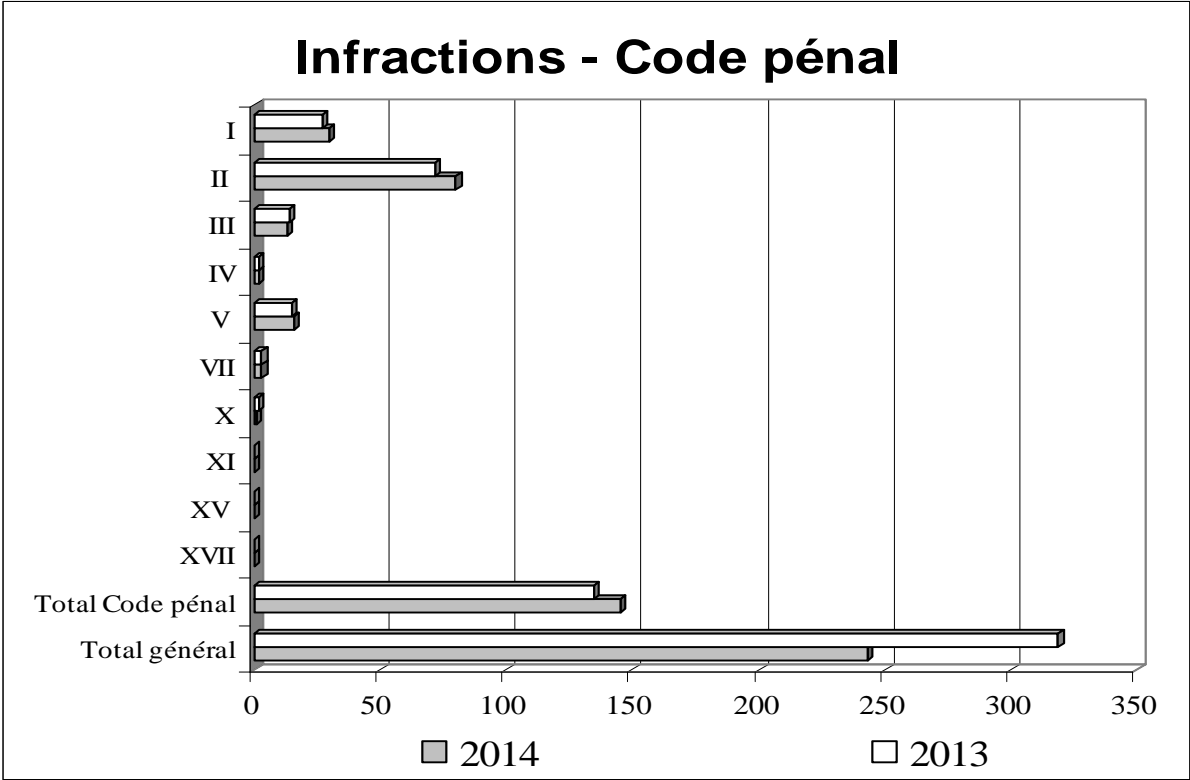
## Répartition par district



## Répartition par chefs-lieux







### III. STATISTIQUES DU SERVICE SOCIAL DU TRIBUNAL DES MINEURS

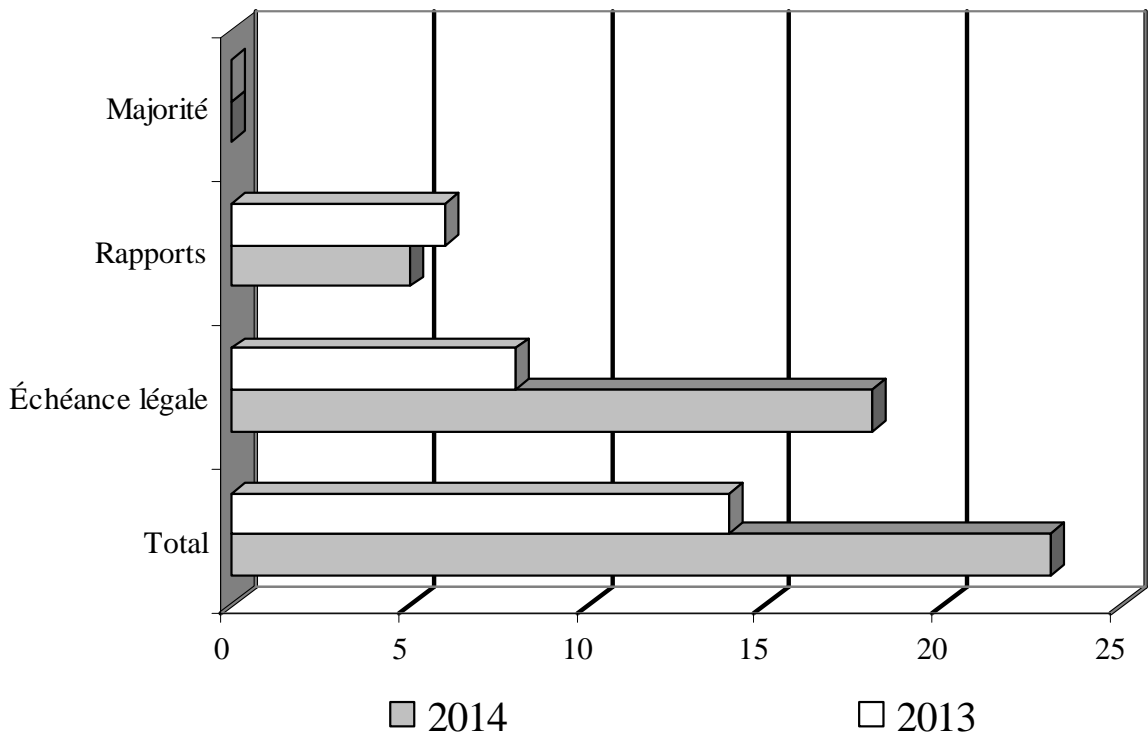
	2014	2013
<b><u>FIN DE MESURES</u></b>	<b><u>23</u></b>	<b><u>14</u></b>
<u>Echéance légale :</u>	<b><u>18</u></b>	<b><u>8</u></b>
- surveillance	0	0
- assistance personnelle	2	2
- placement	0	0
- personne d'accompagnement	16	6
<u>Rapports :</u>	<b><u>5</u></b>	<b><u>6</u></b>
- surveillance	0	0
- assistance personnelle	4	4
- placement	1	2
<u>Majorité :</u>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>
- surveillance	0	0
- assistance personnelle	0	0
- placement	0	0
<b><u>RAPPORTS D'ENQUETES SOCIALES</u></b>	15	8
<b><u>DECISIONS SURVENUES EN COURS D'ANNEE</u></b>	<b><u>24</u></b>	<b><u>28</u></b>
<b><u>Mineurs</u></b>		
- surveillance	0	0
- assistance personnelle	3	4
- personne d'accompagnement	14	19
- traitement ambulatoire cumulé avec un placement	2	0
- placement en maison ouverte d'éducation	2	2
- placement en maison fermée d'éducation	0	0
- placement en maison ouverte de traitement	0	0
- placement en maison fermée de traitement	0	0
- placement provisionnel	1	2
- placement en observation	2	1
<b><u>INTERVENTIONS CIVILES</u></b>		
auditions d'enfants dans le cadre d'affaires conjugales	<b>29</b>	<b>17</b>



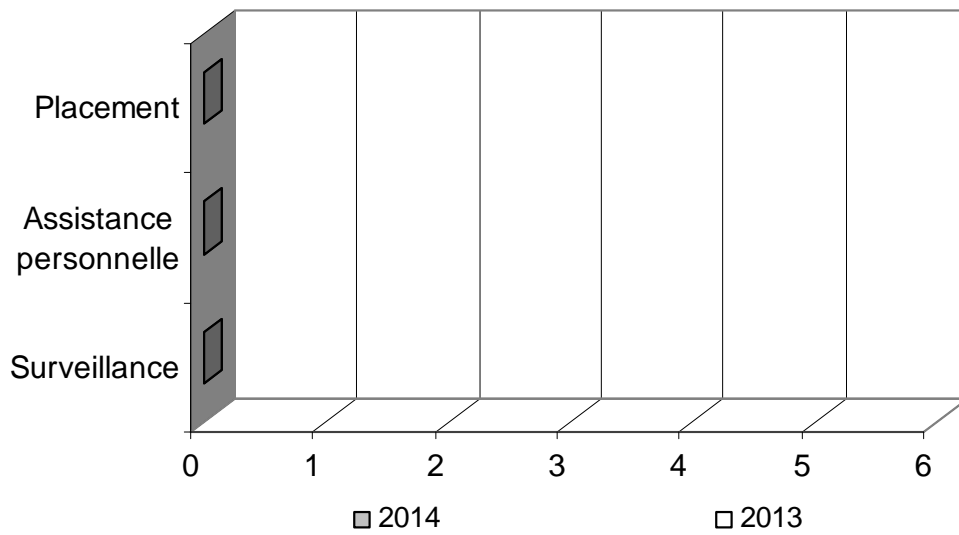
**2014****2013****TOTAL DE DOSSIERS D'EXECUTION  
DE MESURES AU 31.12.2014****44****51****Mineurs**

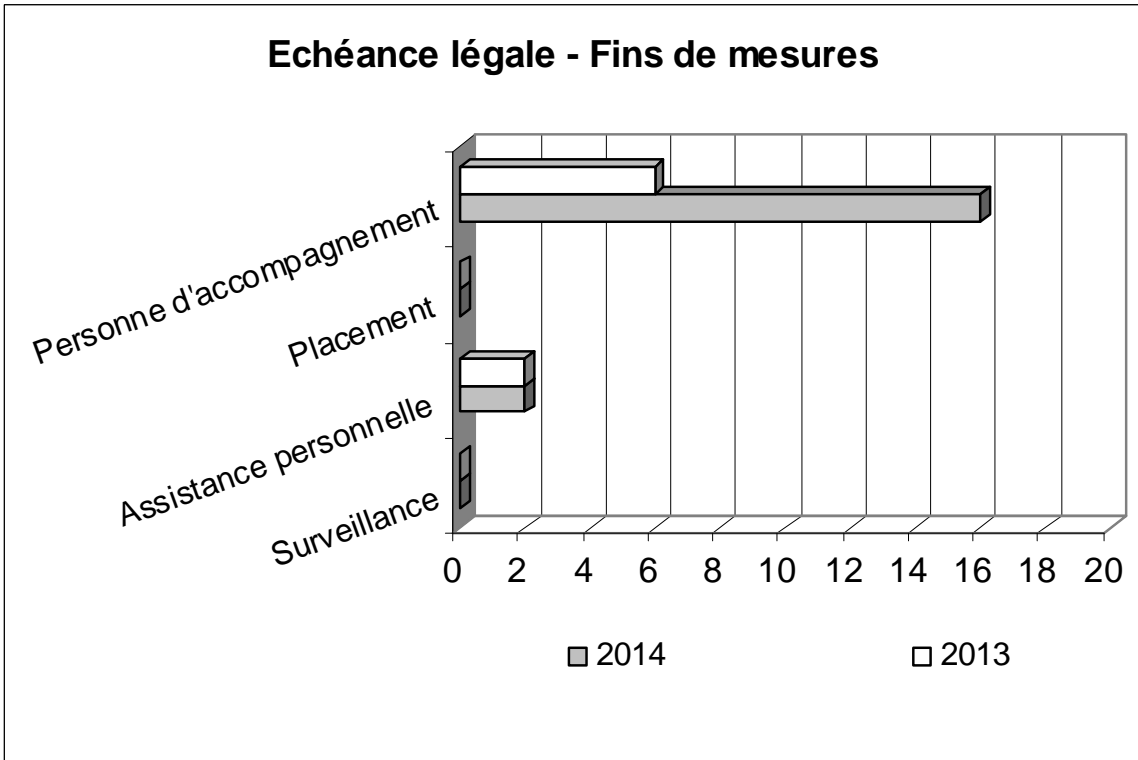
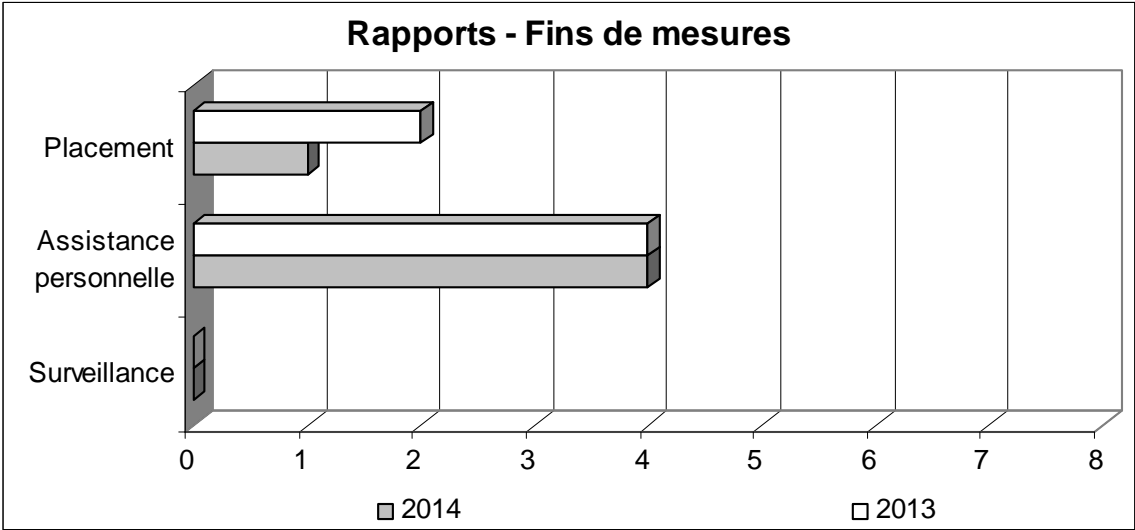
- surveillance	0	0
- assistance personnelle	12	15
- traitement ambulatoire seul	0	0
- placement en maison ouverte d'éducation	4	3
- placement en maison fermée d'éducation	0	0
- placement en maison ouverte de traitement	0	0
- placement en maison fermée de traitement	0	0
- personne d'accompagnement	28	33

## Fins de mesures

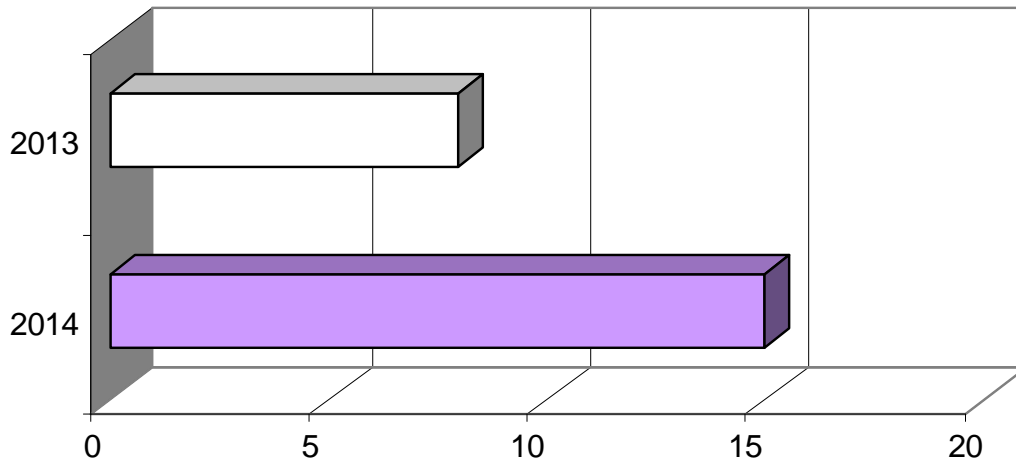


## Majorité - Fins de mesures

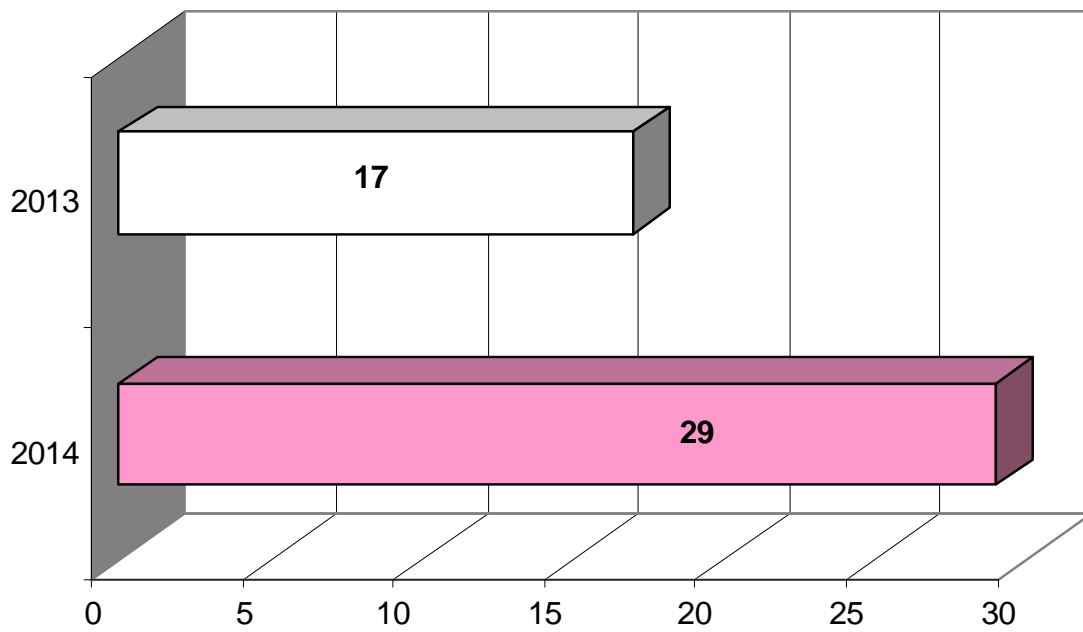




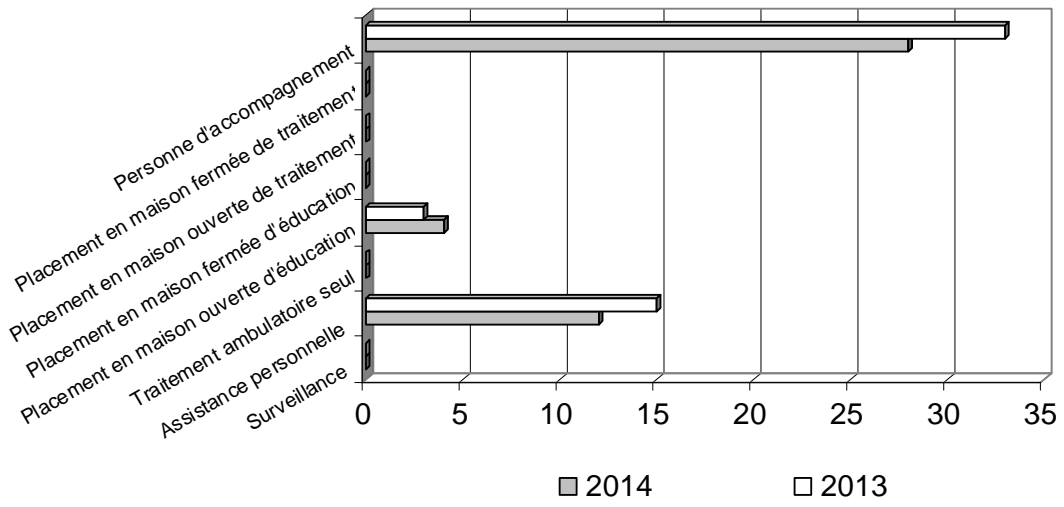
### Rapports d'enquêtes sociales



### Interventions civiles - Auditions d'enfants



## Dossiers d'exécution MINEURS



## Table des principales abréviations

<b>Ach</b>	Assurance-chômage
<b>AEMO</b>	Action éducative en milieu ouvert
<b>AF</b>	Allocations familiales
<b>AFA</b>	Allocations familiales dans l'agriculture
<b>AM</b>	Assurance-militaire
<b>AMAL</b>	Assurance-maladie
<b>APG</b>	Allocations pour perte de gain
<b>ass. éduc.</b>	assistance éducative
<b>Cpa</b>	Code de procédure administrative
<b>CPC</b>	Code de procédure civile
<b>CPH</b>	Conseil de prud'hommes
<b>CPP</b>	Code de procédure pénale
<b>LAA</b>	Loi fédérale sur l'assurance-accidents
<b>LACI</b>	Loi fédérale sur l'assurance-chômage
<b>LAI</b>	Loi fédérale sur l'assurance-invalidité
<b>Li</b>	Loi introductive
<b>LI</b>	Loi d'impôt
<b>LP</b>	Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite
<b>LPP</b>	Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle
<b>LTM</b>	Loi sur le Tribunal des mineurs
<b>PC</b>	Prestations complémentaires
<b>PPMin</b>	Procédure pénale applicable aux mineurs
<b>TBLF</b>	Tribunal des baux à loyer et à ferme

## TABLE DES MATIERES

<b>TRIBUNAL CANTONAL</b> .....	<b>1</b>
I. Rapport de la vice-présidente .....	1
A. Plenum et magistrats du Tribunal cantonal .....	1
B. Personnel du Tribunal cantonal .....	2
C. Activités judiciaires du Tribunal cantonal .....	3
D. Surveillance des autres instances judiciaires .....	4
E. Formation .....	4
F. Revue jurassienne de jurisprudence .....	4
G. Utilisation des locaux .....	4
H. Rencontres diverses .....	5
I. Autres observations .....	5
J. Conclusion .....	6
II. Statistiques .....	7
A. Cour constitutionnelle .....	9
B. Cour civile .....	9
C. Cour administrative .....	11
D. Cour des assurances .....	14
E. Cour des poursuites et faillites .....	16
F. Chambre pénale des recours .....	18
G. Cour pénale .....	20
H. Tribunaux arbitraux en matière d'assurances .....	22
1. Tribunal arbitral en matière d'assurance-maladie	22
2. Tribunal arbitral en matière d'assurance-accidents	22
I. Commissions des examens .....	23
1. Commission des examens d'avocat	23
2. Commission des examens de notaire	23
J. Commissions de conciliation en matière de bail .....	24
1. Delémont	24

2. Franches-Montagnes	24
3. Porrentruy	24
<b>TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE.....</b>	<b>25</b>
I. Rapport du président.....	25
A. Remarques préliminaires .....	25
B. Personnel.....	26
C. Activités.....	28
D. Conclusion .....	31
II. Statistiques .....	32
Affaires reçues par le TPI du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre .....	32
Affaires pendantes depuis plus d'une année .....	32
Affaires pénales .....	33
Affaires civiles (LP, droit matrimonial, droit civil ordinaire) .....	34
Affaires du droit du travail.....	36
Affaires du droit du bail à loyer et à ferme .....	36
Affaires administratives .....	37
<b>MINISTERE PUBLIC .....</b>	<b>39</b>
Rapport de la procureure générale.....	39
A. Considérations générales.....	39
B. Gestion des affaires .....	40
1. Statistiques .....	40
2. Dossiers d'instruction .....	45
3. Bureau des contraventions.....	46
4. Commissions rogatoires intercantionales et internationales .....	46
5. Tribunal des mineurs.....	46
6. Liquidation des affaires .....	46
7. Autres activités.....	47
8. Personnel.....	48
C. Conclusions.....	48



<b>TRIBUNAL DES MINEURS .....</b>	<b>51</b>
I. Rapport du président.....	51
A. Activité judiciaire .....	51
B. Service social.....	51
C. Personnel du Tribunal .....	52
II. Statistiques du Tribunal des mineurs.....	53
III. Statistiques du Service social du Tribunal des mineurs .....	62
<b>TABLE DES MATIERES.....</b>	<b>69</b>